



Port Pin-Rolland s.a.s



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2009 / 2010

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 Euros au 31/08/10

Et 6 837 645 Euros depuis le 6 décembre 2010

Siège social : ZI la Penissière, RN 137 – 17230 MARANS

390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B

Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration.....	3
○ Rapport de gestion du groupe.....	3
○ Rapport de gestion de la SA PONCIN YACHTS.....	30
- Rapport sur le contrôle interne.....	37
○ Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne	37
○ Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.....	45
- Comptes au 31 août 2010.....	48
○ Comptes consolidés PONCIN YACHTS au 31/08/10.....	48
○ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	101
○ Comptes sociaux PONCIN YACHTS au 31/08/10.....	105
○ Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	118
○ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	122
○ Attestation.....	127

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2011

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 août 2010 et sur toutes questions accessoires.

Nous avons établi un seul rapport de gestion en vue de vous exposer dans une première partie les comptes et l'activité du groupe consolidé, et dans une deuxième partie les comptes de la seule Société « PONCIN YACHTS ».

A. Rapport de gestion du groupe

1. Faits marquants et Activités du groupe au cours de l'exercice 2009/2010

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2009/2010 est le premier exercice postérieur à la phase de restructuration que le groupe a conduit depuis la fin de l'année 2007.

Dans un marché toujours difficile ne donnant pas de signe de reprise significative, le chiffre d'affaires annuel du groupe PONCIN YACHTS a tout de même réussi à maintenir son cap en se stabilisant à 29,58 M€.

Bien que ne bénéficiant pas cette année de la livraison d'une grosse unité charter de 25m comme en 2008/2009, le groupe a pu compter sur la forte hausse de l'activité de CATANA après une année de sauvegarde de sa maison mère pénalisante sur le plan commercial.

Le groupe dispose désormais avec la marque CATANA - voiliers multicoques de luxe – d'une colonne vertébrale solide renforcée le gros travail de renouvellement de gamme engagés ces trois dernières années avec comme dernières nouveautés le CATANA 47 et le CATANA 42, présentés tous deux sur l'exercice.

A compter du 1^{er} novembre 2009, la SAS KELT a mis en location-gérance son fonds de commerce auprès de la société HARMONY YACHTS.

Dans un marché motonautique encore difficile, les bateaux à moteur WHITE SHARK ont bien résisté ce d'autant que toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites.

Le transfert de la production à Marans en Charente Maritime, suite à la fermeture du site de Vannes, s'est parfaitement déroulé mais a eu comme principale conséquence une limitation significative des capacités de production sur l'exercice.

Deux nouveautés ont pu être présentées avec succès tout au long de l'exercice : le WHITE SHARK 226 et le WHITE SHARK 296

Par ailleurs, le groupe a décidé de se séparer des actifs et de la marque de semi rigide SEA HAWK témoignant de sa volonté de rompre avec les actifs à forts volumes. Cette activité a été cédée au groupe ZODIAC INTERNATIONAL pour 550 K€ en octobre 2009.

L'activité Services, bien qu'enregistrant une très légère baisse, reste un pôle à rentabilité récurrente, et disposant d'un savoir faire sans commune mesure dont bénéficie les clients des unités haut de gamme des marques du groupe PONCIN YACHTS.

Malgré la stabilité du chiffre d'affaires, le groupe enregistre sur 2009/2010 une très nette baisse de sa perte opérationnelle courante principalement liée aux conséquences des importantes actions de restructuration effectuées au cours des exercices 2008 et 2009. Ces actions se font nettement ressentir dans la baisse des postes de personnels et de charges externes.

1.2 Autres événements significatifs

En date du 15 juin 2010, la société CHANTIER CATANA a renégocié auprès de la PCMA :

- Le refinancement d'un bâtiment pour un montant de 1.5 M€ sur 16 ans,
- Le réétalement de la dette concernant les deux autres bâtiments sur la même durée.

La société KELT a cédé les actifs et la marque de semi rigides SEA HAWK pour un montant de 550 K€ en octobre 2009.

La société PONCIN YACHTS a honoré la première échéance de son plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€.

1.3 Périmètre de consolidation

Le Groupe PONCIN YACHTS consolidé est composé des Sociétés suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - La SA PONCIN YACHTS | Société consolidante |
| - La SAS CHANTIER CATANA | à 100,00 % par PONCIN YACHTS |
| - La SAS HARMONY YACHTS | à 100,00 % par PONCIN YACHTS |
| - La SAS KELT | à 100,00 % par PONCIN YACHTS |
| - La SAS PORT PIN ROLLAND | à 99,70 % par PONCIN YACHTS |
| - L'EURL NAUTIC 2000 | à 100,00 % par PORT PIN ROLLAND |
| - La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS | à 50,00 % par PONCIN YACHTS |

1.4 Compte de résultat consolidé

	31/08/2010	31/08/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	29 577	29 138
Achats consommés	12 206	10 959
Charges de personnel	8 080	10 738
Charges externes	6 974	8 659
Impôts et taxes	969	854
Dotations / Reprises amortissements	4 757	4 920
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	426	852
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	339	1 353
Autres produits et charges opérationnels courants	- 814	- 275
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	- 3 359	- 8 921
Autres produits et charges opérationnels	- 184	12 869
RESULTAT OPERATIONNEL	- 3 543	3 949
Coût de l'endettement financier	458	600
Autres produits et charges financiers	75	67
RESULTAT FINANCIER	- 383	- 533
Charge d'impôt	- 79	- 114
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	- 3 847	3 528
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ABANDONNEES	637	3 105
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 3 210	6 633
Part des minoritaires	29	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	- 3 239	6 632

1.5. Informations sectorielles

Le groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs,
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2009 et 2010 sont détaillés ci-après.

	31/08/2010				31/08/2009			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	29 805	5 022	- 5 250	29 577	33.153	5 494	- 9 509	29 138
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	25 042	4 535		29 577	24.402	4 736		29 138
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	4 763	487		5 250	8.751	758		9 509
Résultat opérationnel des activités pours.	- 3 776	233		- 3 543	3.803	146		3 949
Valeur globale des actifs sectoriels	34 529	8 745		43 274	42.712	7.477		50 189
Valeur globale des passifs sectoriels	18 174	3 216		21 390	24.190	2.512		26 702
Investissements	1 067	546		1 613	1.501	72		1 574
Dotations aux amortissements	4 111	776		4 887	4.163	756		4 920
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	396	7		403	492	39		531

1.6 Bilan

Le bilan du groupe se présente comme suit :

	2009/2010	2008/2009
Actifs non courants	23 154	28 564
Actifs courants	20 052	21 624
Capitaux propres	4 730	7 940
Passif non courants	20 454	20 912
Passif courants	18 022	21 335
TOTAL du bilan	43 206	50 188

Les actifs non courants 2009/2010 se décomposent comme suit :

- Investissements incorporels pour 3 195 K€ (frais de développements, concessions) et corporels pour 19 760 K€ (constructions, matériel) soit un total de 22 955 K€.
- Autres actifs non courants pour 198 K€.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales du 31 août 2010, et a repris en résultat l'intégralité des impôts différés actifs figurant au bilan.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définies comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 20 052 K€, dont 9 637 K € de stock, 5 739 K € de créances clients, 2 939 K€ d'autres actifs courants et 1 736 K€ de trésorerie, contre 21 624 K€ au 31 août 2009.

Les fonds propres part du groupe passent de 7.925 M€ à 4 686 K€ au 31 août 2010 du fait d'un résultat part du groupe négatif de 3 239 K€ pour cet exercice

2. Résultats des filiales consolidées

2.1 BATEAUX

CHANTIER CATANA

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2009 / 2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	19 347	15 184
Résultat d'exploitation	- 83	-1 924
Résultat financier	- 6	- 69
Résultat exceptionnel	54	- 489
Résultat net	1	- 2 936

Ayant retrouvé la sérénité suite à la sortie de sauvegarde de sa maison mère, CHANTIER CATANA a retrouvé une forte dynamique commerciale renforcée par l'arrivée des nouveaux CATANA 47 et CATANA 42.

Ainsi, le chiffre d'affaires a progressé de 27% générant une amélioration significative de la rentabilité dans un environnement industriel plus stabilisé et une structure de coûts considérablement allégée.

Le résultat net redevient équilibré pour la première fois depuis 2006.

Par ailleurs, CHANTIER CATANA a racheté par anticipation un des trois bâtiments du site auprès des organismes FINAMUR et OSEO et a refinancé sur 16 ans ledit bien en crédit bail immobilier auprès de la PMCA, déjà propriétaire des deux autres bâtiments. Cette opération a permis de dégager dans les comptes sociaux une plus value de 1.2 M€ étalée fiscalement et comptablement sur 15 ans.

Dans le même temps, l'encours de crédit bail sur les deux autres bâtiments avec PCMA a été renégocié et réétalé sur 16 ans.

HARMONY YACHTS

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	4 837	3 970
Résultat d'exploitation	- 2 336	- 3 893
Résultat financier	- 62	- 50
Résultat exceptionnel	614	6 979
Résultat net	- 1 755	3 041

L'exercice a été marqué essentiellement par l'intégration de l'activité WHITE SHARK suite à la fermeture de l'usine de Vannes intervenu au cours de l'été 2009.

A compter du 1^{er} novembre 2009, le fonds de commerce de la SAS KELT a donc été mis en location gérance auprès de la SAS HARMONY.

Le transfert de cette activité et l'inertie de mise en place n'ont pas permis de bénéficier d'une pleine capacité de production sur les WHITE SHARK dont la fabrication en série n'a pu démarrer réellement qu'en janvier 2010.

L'entreprise a par ailleurs supporté les coûts de fabrication des safrans défectueux de la gamme HARMONY. La provision comptabilisée sur 2008/2009 a donc pu être reprise intégralement pour 750 K€.

KELT

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires HT	1 977	4 191
Résultat d'exploitation	- 1 396	- 2 701
Résultat financier	- 123	- 154
Résultat exceptionnel	- 195	- 917
Résultat net	- 1 701	- 3 754

La société a donné en location gérance son fonds à la société HARMONY YACHTS à compter du 1/11/2009. Les comptes de cet exercice ne sont donc pas comparables à l'exercice précédent.

Les actifs et la marque SEA HAWK ont été cédés pour 550 K€ en octobre 2009.

La perte de l'exercice s'explique par des coûts résiduels liés à la fermeture du site de Vannes et par la prise en charge sur l'année du crédit bail immobilier du site inexploité.

SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	2 193	890
Résultat d'exploitation	88	- 31
Résultat financier	- 38	- 39
Résultat exceptionnel	8	- 11
Résultat net	58	- 81

Il s'agit du sixième exercice de cette Société constituée en juillet 2004 en vue d'exploiter une activité de services dans le domaine du nautisme sur les anciens sites de la CIOTAT à la SEYNE SUR MER.

Cette Société a conclu avec la Ville un contrat de concession d'une durée de 43 ans pour un terrain de 7.000 m2 sur lequel a été édifié un bâtiment de 800 m2, propriété de l'entreprise.

L'activité de vente de bateaux s'est nettement envolée cette année amenant cette société à être bénéficiaire pour la première fois.

2.2 LES SERVICES

SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier (VAR).

Environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention...

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	4 826	9 193
Résultat d'exploitation	678	1 256
Résultat financier	- 50	- 81
Résultat exceptionnel	- 51	- 235
Résultat net	379	626

Cette société conserve sa bonne rentabilité récurrente bien que pour la première fois depuis 2006, aucune facturation de catamarans de charter ne soit intervenue sur l'exercice. Cette activité reprendra son rythme dès l'exercice 2010/2011.

SARL NAUTIC 2000

Un chantier naval multiservices pour plaisanciers à Port Gallice (Juan-Les-Pins).

Compte de résultat simplifié (en euros)

	2009/2010	2008/2009
Chiffre d'affaires	415	658
Résultat d'exploitation	- 163	0
Résultat financier	1	0
Résultat exceptionnel	1	- 2
Résultat net	- 162	- 3

3. Perspectives du groupe, évolution des affaires

3.1 Au niveau du Groupe

L'amélioration significative de la rentabilité du groupe enregistrée sur l'exercice 2009/2010 a mis en évidence la pertinence du nouveau business model du groupe recentré sur les activités haut de gamme et un pôle service rentable et complémentaire.

Forte de deux marques prestigieuses (CATANA et WHITE SHARK) et de deux usines performantes et modernes, le groupe se fixe désormais pour principal objectif la recherche d'une croissance rentable de son chiffre d'affaires en accentuant ses efforts dans les domaines suivants :

- Continuer à répondre aux attentes du marché en terme de nouveaux modèles et de différenciation produits.
- Accentuer les efforts de développement des réseaux commerciaux notamment dans les nouveaux marchés (Russie, Chine, Moyen Orient, etc...).
- Accentuer les efforts en terme de marketing.

Avec une structure de coûts nettement allégée, la croissance du chiffre d'affaires du groupe aura désormais un effet de levier significatif sur les résultats du Groupe.

Pour soutenir ce plan de développement, PONCIN YACHTS a décidé de lancer une opération d'augmentation de son capital par appel au marché à hauteur de 6 M€.

L'opération rencontrant un vif intérêt, la clause d'extension a été appliquée portant le montant de l'augmentation de capital à 6.9 M€ en décembre 2010.

Par ailleurs, l'ancien site KELT WHITE SHARK de Vannes, fermé lors de l'été 2009, a été cédé le 05 novembre 2010. Cette cession permet un désendettement financier consolidé de 1.3 M€ compte tenu de la levée d'option du crédit bail et un apport de trésorerie nette pour le groupe de 0.8 M€.

3.2 Au niveau des principales filiales

3.2.1. CHANTIER CATANA

Après le retour une année 2009/2010 satisfaisante tant sur le plan commercial que sur le plan de la rentabilité, CHANTIER CATANA va devoir désormais partir à la conquête d'une croissance de son chiffre d'affaires rentable, favorisée par une structure de coûts basse.

Pour ce faire, les gros efforts commerciaux lancés au début 2010 vont se poursuivre tant pour renforcer les marchés forts que pour atteindre les nouveaux marchés porteurs du luxe.

Des implantations nouvelles ont pu être mises en place en Espagne, Italie et Angleterre ainsi que dans de nouvelles zones telles que la Russie, Israël, la Turquie et le Liban.

Des accords de distribution majeurs devraient être finalisés au cours de l'exercice 2010/2011 avec la Chine et la Corée du Sud.

Par ailleurs, CHANTIER CATANA conservera sa politique produit différencié et renouvelé. Dans ce cadre l'arrivée prochaine du nouveau CATANA 59, remplaçant l'ancien CATANA 58, viendra conforter une gamme complète et très récente.

3.2.2. HARMONY YACHTS

Après une année pénalisante compte tenu de l'intégration de la nouvelle activité WHITE SHARK, cette gamme va pouvoir bénéficier sur ce nouvel exercice de sa pleine capacité de production avec de plus l'arrivée de deux nouveaux modèles : le WHITE SHARK 246 et le WHITE SHARK 206.

Ces deux éléments combinés vont permettre une croissance du chiffre d'affaires WHITE SHARK dans des conditions de productivité et donc de rentabilité meilleures.

HARMONY YACHTS poursuivra la fabrication en sous traitance pour CHANTIER CATANA du CATANA 42. Le très bon accueil commercial de ce nouveau modèle laisse présager là aussi une augmentation du volant d'activité.

Enfin, HARMONY YACHTS sera mis à contribution pour la fabrication des maquettes et des moules du nouveau CATANA 59

L'augmentation de l'activité, dans un environnement industriel stabilisé et restructuré, devrait être de nature à diminuer significativement les pertes de cette société.

3.2.3. KELT

Cette société n'a plus d'activité industrielle puisqu'elle loue son fonds commerce à HARMONY YACHTS depuis le 1^{er} novembre 2009 et le transfert de la production des WHITE SHARK de Vannes (56) à Marans (17).

La cession du site de Vannes le 5 novembre 2010 permettant le remboursement du crédit bail à la Société Générale et le dégageant d'une soule significative sera le principal fait marquant de l'exercice 2010/2011.

4. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires,...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Deux événements importants sont intervenus depuis la clôture :

- Le premier est la finalisation, le 5 novembre 2010, de la vente du site KELT de Vannes pour 2.4 M€ permettant la levée d'option d'achat auprès de la Société Générale pour 1.5 M€ et la récupération d'une soule pour KELT de 0.8 M€ environ net de frais.
- Le second est l'augmentation de capital de PONCIN YACHTS réussie en décembre 2010 pour un montant de 6.9 M€.

6. Facteurs de risque

Risques liés à l'activité

6.1 Risques liés au marché et à la situation économique

Le marché du nautisme a, ces dernières années, été significativement affecté par la crise économique : Ralenti dès 2007/2008 après la première crise américaine des subprimes aux Etats-Unis, le marché de la plaisance a subi la plus grosse chute de son histoire puisque celui-ci s'est effondré de 50% en moyenne sur le seul exercice 2008/2009 dès octobre 2008 (après la seconde crise des subprimes et la crise économique qui s'en est suivie).

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché :

- Procédure de sauvegarde et lourde restructuration chez PONCIN YACHTS
- Procédure de sauvegarde chez J EUROPE
- Procédure de sauvegarde chez RODRIGUEZ
- Redressement judiciaire de DELHER (Allemagne)
- Redressement judiciaire de ETAP (Belgique)
- Redressement judiciaire de COUACH
- Licenciements et mesures de chômage partiel importants chez les autres concurrents

Par ailleurs, quelques chantiers cédés il y a quelques années au moyen de mise en place de montage LBO ont été contraint de resyndiquer leur dette face à des situations de trésorerie très tendues. Autres témoins de la brutalité de cette crise, d'autres cessions équivalentes ont eu lieu auprès des fabricants de bateaux à moteur de luxe comme Ferretti (Italie) et Sunseeker (UK).

Si le marché de la plaisance semble s'être stabilisé en 2009/2010, il n'en reste pas moins marqué par cette crise qui l'a profondément affecté. Une reprise majeure ne peut être envisagée sans que les fondamentaux économiques et financiers soient de nouveau et surtout durablement réunis. A ce jour, il est difficile d'imaginer que le marché puisse à court terme retrouver son niveau de 2008.

Le marché de la plaisance reste effectivement étroitement associé au luxe et les navires de plaisance constituent des biens de « 3^{ème} nécessité ». Il est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Cette sensibilité est flagrante pour les acteurs de cœur de marché à fort volumes et provoque une concurrence rude entre les acteurs.

Les acteurs présents dans des niches haut de gamme semblent pouvoir avoir plus de visibilité tant le marché du luxe semble globalement bien se porter sur le plan mondial. Cela implique en revanche une très grande différenciation produit et une présence accrue dans les nouveaux marchés du luxe.

6.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals :

- propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- bâtiments de production et d'assemblage ;
- équipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...)
- équipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants humains, technologiques et financiers.

Or, l'importance des investissements nécessaires et la faible attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas se bousculer.

6.3 Risques liés a la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants (BENETEAU, FONTAINE PAJOT...), PONCIN YACHTS s'est volontairement positionné sur des niches du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Afin de minimiser le risque concurrentiel, PONCIN YACHTS, qui bénéficie déjà de gamme très récente sur les marques CATANA et WHITE SHARK accentuera sur les exercices à venir ses efforts marketing et commerciaux ainsi que le renouvellement ou la sortie de nouveaux modèles ».

Fort d'une restructuration achevée et performante, de la compétitivité des ses actifs industriels et de la légitimité historique de ses marques CATANA et WHITE SHARK, le groupe estime que le risque concurrentiel est largement maîtrisable pour autant qu'il arrive à conserver des produits renouvelés et des positionnements produits différenciés et recentrés sur leur niche.

L'atteinte de nouveaux marchés mondiaux du luxe sera également un élément qui confortera cette position.

6.4 Risques de production

Le Groupe PONCIN compte 2 usines de production :

- le site de Canet en Roussillon ; et,
- l'usine de Marans.

Si le 1^{er} site fonctionne en pleine capacité, l'usine de Marans fonctionne en activité « réduite » et constitue de ce fait, pour le Groupe PONCIN, un vecteur de développement industriel.

L'usine de Marans peut effectivement être utilisée par le Groupe pour assurer son développement, en fonction de ses besoins, mais compte tenu des critères de rentabilité du Groupe (les coûts fixes sont gérés avec grande attention). Ce site compte effectivement des équipements industriels de pointe et du personnel qualifié disposé à travailler dans un système d'heures supplémentaires.

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, PONCIN YACHTS estime maîtriser ses risques de production.

6.5 Risques technologiques

Comme évoqué précédemment, l'outil de production disponible sur le site de Marans est aujourd'hui à la pointe de la technologie. Egalement, le Groupe PONCIN dispose d'une parfaite maîtrise de la technique polyester.

Le Groupe PONCIN relativise donc le risque technologique, ne serait-ce à court/moyen terme.

Le Groupe PONCIN rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante. Si ce label n'a pas été renouvelé en cours de sauvegarde puisque les priorités étaient opérationnelles, PONCIN YACHTS souhaite aujourd'hui s'occuper du renouvellement de ce label.

6.6 Risques Liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le groupe PONCIN YACHTS bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

La Société estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 6.12 couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.7 Risques clients

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement des bateaux, incluant :

- Pour les catamarans : le règlement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui couvrent parfaitement l'avancement du bateau. Dans certains cas, des garanties bancaires de bonne fin sont obtenus par le chantier
- Pour les bateaux à moteur : En présence d'un réseau de concessionnaires, les bateaux à moteurs sont payés à 30 jours en moyenne après réception du bateau mais uniquement pour les concessionnaires français. Les papiers d'immatriculation du navire sont conservés par le chantier jusqu'au paiement complet. De bonnes clauses de réserve de propriété protègent le chantier. Pour les bateaux livrés à l'étranger, le bateau ne quitte pas le chantier sans avoir été intégralement payé

PONCIN YACHTS s'estime donc très peu exposé au risque d'impayés.

6.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

PONCIN YACHTS fait appel à des fournisseurs mais ne dispose pas de sous traitants pour la fabrication des CATANA et des WHITE SHARK, hormis sur les TAINO 25m (pour lesquels les quantités sont faibles car limités à 2 par an, et pour lesquelles les commandes sont irrégulières.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux sous-traitants au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où le Groupe PONCIN ne dispose pas de plusieurs sous-traitants, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

PONCIN YACHTS a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses sous-traitants actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de **fournisseurs** différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au Groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toutefois et s'agissant de certains approvisionnement PONCIN YACHTS constate un allongement des délais. Ce phénomène est la conséquence de la situation économique de certains fournisseurs et de l'émergence d'un marché chinois fortement demandeur de certains matériaux.

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du Groupe.

Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

6.9 Risques juridiques

PONCIN YACHTS n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le Groupe PONCIN initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

6.10 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

PONCIN YACHTS est propriétaire des marques exploitées et ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

6.11 Litiges en cours

Plusieurs litiges concernant le groupe PONCIN YACHTS sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La majeure partie de ces litiges sont des actions à l'initiative du groupe PONCIN YACHTS pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une autre totalement intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- de malfaçons techniques de la part de fournisseurs
- de diffamation
- de concurrence déloyale
- de ruptures abusives de relation
- de vol

Les litiges où le groupe PONCIN YACHTS est attaqué concernent :

- Des contestations de factures
- Des procédures prud'homales

Outre les litiges prud'homaux pour lesquels 76 K€ de provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

6.12 Risques assurances

Les sociétés de PONCIN YACHTS sont couvertes par les contrats suivants qui couvrent l'ensemble des risques depuis le 01 septembre 2010 :

Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe

POLICE GENERALI AL842742

Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

responsabilité civile exploitation	8 000 000 €
responsabilité civile après livraison	4 000 000 €
responsabilité civile professionnelle.....	1 000 000 €
immatériel avec frais de dépose/repose	1 500 000 €
frais de retrait	1 500 000 €

Police PROTECTION JURIDIQUE

ALSINA N° 0392724

Assurés : toutes les sociétés du groupe

Garanties : protection juridique professionnelle avec les extensions sociales et fiscales

Polices DOMMAGES

<u>A partir du 01 septembre 2010</u>	<u>CATANA</u> <u>Police Générali n°AM163080</u> <u>Montants garantis en euros</u>
<u>Bâtiments assurés en valeur à neuf</u>	<u>5 000 000</u>
<u>Matériel</u>	<u>1 710 000</u>
<u>Marchandises</u>	<u>5 000 000</u>
<u>Marchandises en assurance révisable</u>	<u>2 500 000</u>
<u>Garantie automatique des investissements</u>	<u>370 000</u>
<u>Frais et pertes</u>	<u>2 910 000</u>
<u>Honoraires d'experts</u>	<u>68 014</u>
<u>Support non informatique d'info</u>	<u>2 000 000</u>
<u>Garanties spécifiques dégâts des eaux</u>	<u>80 000</u>
<u>RC suite incendie, explosion, tempête</u>	<u>800 000</u>
<u>Vol</u>	<u>52 250</u>
<u>Dommages électriques</u>	<u>280 000</u>
<u>Bris de glaces et des enseignes</u>	<u>30 000</u>
<u>Autres dommages matériels directs</u>	<u>2 000 000</u>
<u>Ruissellement</u>	<u>500 000</u>
<u>Total</u>	
<u>LCI 19.5 M€</u>	

<u>A partir du 01 septembre 2010</u>	<u>PORT PIN ROLLAND</u> <u>NAUTIC 2000</u> <u>PONCIN YACHTS&PARTNER</u> <u>Police Générali n°AM163084</u> <u>Montants garantis en euros</u>
<u>Bâtiments assurés en valeur à neuf</u>	<u>3 620 000</u>
<u>Matériel</u>	<u>2 085 600</u>
<u>Marchandises</u>	<u>6 380 800</u>
<u>Garantie automatique des investissements</u>	<u>350 000</u>
<u>Frais et pertes</u>	<u>2 550 000</u>
<u>Honoraires d'experts</u>	<u>102 573</u>
<u>Garanties spécifiques dégâts des eaux</u>	<u>80 000</u>
<u>RC suite incendie, explosion, tempête</u>	<u>800 000</u>
<u>Vol</u>	<u>52 250</u>

<u>Dommages electriques</u>	<u>285 000</u>
<u>Bris de glaces et des enseignes</u>	<u>30 000</u>
<u>Autres dommages matériels directs</u>	<u>1 500 000</u>
<u>Ruissellement</u>	<u>300 000</u>
<u>Total</u>	
LCI 19.5 M€	

<u>A partir du 01 septembre 2010</u>	<u>HARMONY YACHTS</u> <u>Police Générali n°AM163082</u>
	<u>Montants garantis en euros</u>
<u>Bâtiments assurés en valeur à neuf</u>	<u>5 700 000</u>
<u>Matériel</u>	<u>2 000 000</u>
<u>Marchandises</u>	<u>2 000 000</u>
<u>Marchandises en assurance révisable</u>	<u>500 000</u>
<u>Frais et pertes</u>	<u>2 907 800</u>
<u>Honoraires d'experts</u>	<u>62 632</u>
<u>Support non informatique d'info</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Garanties spécifiques dégats des eaux</u>	<u>80 000</u>
<u>RC suite incendie, explosion, tempête</u>	<u>800 000</u>
<u>Vol</u>	<u>52 250</u>
<u>Dommages electriques</u>	<u>280 000</u>
<u>Bris de glaces et des enseignes</u>	<u>30 000</u>
<u>Autres dommages matériels directs</u>	<u>2 000 000</u>
<u>Ruissellement</u>	<u>500 000</u>
<u>Total</u>	
LCI 19.5 M€	

Police Perte d'exploitation groupe

<u>Depuis 1 septembre 2010</u>	<u>GENERALI AM163088</u>
	<u>Montants garantis en euros</u>
<u>Marge Brute</u>	<u>28 170 000</u>
<u>Carence des fournisseurs</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Impossibilité d'accès</u>	<u>150 000</u>
<u>Honoraires d'expert</u>	<u>75 894</u>
<u>Perte d'exploitation dom. electriques</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Perte d'exploitation autres dommages</u>	<u>1 000 000</u>
<u>7 Total</u>	
<u>8 LCI 16.5 M€</u>	

6.13 Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la Société.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

➤ Cette pratique est remise en cause par la directive communautaire de 1999, transposée en droit français en 2000 dans un texte plus exigeant encore : Ce texte oblige, dans le meilleur des cas, à mettre en place un schéma de maîtrise des émissions aboutissant à une réduction de 20% des émissions de composés organiques volatils (COV) à compter du 30 octobre 2006 et de 35% à compter du 1^{er} janvier 2007.

Un second texte, visant à la protection des salariés, pourrait abaisser le seuil de valeur d'exposition moyenne (actuellement à 50 ppm) de manière drastique, certains pays d'Europe ayant déjà fixé un plafond à 20 ppm.

➤ Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine Harmony à Marans (17), le groupe PONCIN a souhaité intégrer pleinement ces normes et développer un modèle unique de la profession tant au sujet de la protection de l'environnement que des personnes.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise désormais acquise de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le **recours à l'infusion permettent à PONCIN YACHTS de prendre une avance considérable à l'aube d'un indispensable virage technologique de la plaisance.**

Au cours de l'exercice 2007/2008, la technologie dite d'infusion a été déployée pour la fabrication des unités de grandes tailles comme les nouveaux CATANA 41.

Fort de la maîtrise des équipes de Marans sur toutes ces technologies protectrices de l'environnement, une campagne de transfert de technologie chez CATANA a été mise en œuvre depuis la fin 2008 et achevée en 2010.

Par ailleurs, dans le même souci, PONCIN YACHTS a beaucoup investi dans **l'automatisation d'autres travaux pénibles et polluants du polyester** comme par exemple un robot de gel-coatage en cabine fermée ou encore un robot et une cabine de détournement permettant la découpe des pièces polyester tout en collectant les poussières de fibres de verre, nocives pour la santé.

Ces lourds investissements industriels permettent à PONCIN YACHTS d'évoluer dans un environnement industriel performant et protecteur des personnes et de l'environnement.

➤ Par ailleurs, PONCIN YACHTS est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, PONCIN YACHTS procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

Risques financiers

Le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Les sommes non abandonnées (10.000 K€) font l'objet d'un remboursement échelonné en 7 règlements annuels jusqu'en mai 2016.

Par ailleurs, les abandons de créances consentis par les fournisseurs ont conduit le groupe a constaté un profit de 815 K€ en résultat opérationnel.

L'homologation de ce plan de sauvegarde est le fruit de la profonde restructuration du groupe et de la réduction significative de sa dette bancaire.

Durant la période de sauvegarde (mai 2008 à mai 2009), PONCIN YACHTS a également renégocié un crédit bail immobilier. Cette renégociation a généré un profit de 1 592 K€.

6.14 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La volonté stratégique du groupe à rompre avec les activités à forts volumes et la généralisation du principe de fabrication à la commande ont considérablement diminué les besoins de financement du BFR. Seuls les bateaux fabriqués d'avance pour les expositions dans les salons ainsi que les reprises, bien que faibles, effectuées sur les ventes de catamarans, peuvent encore générer des besoins de financement.

Sur le plan des investissements, hors opportunité de croissance externe (toujours possible dans ce marché en crise), les très gros efforts réalisés par le groupe dans les domaines industriels et de renouvellement de gamme tout au long des cinq dernières années, limitent désormais les besoins de trésorerie annuelle sur ce type de dépenses.

Pour faire face à d'éventuels besoins, le groupe dispose aujourd'hui d'une faible capacité à s'endetter sur le plan bancaire compte tenu d'une part de la très grande frilosité des établissements bancaires dans cette période de crise, spécialement forte dans la plaisance, et d'autre part de la récente procédure de sauvegarde de PONCIN YACHTS qui génère un phénomène de défiance.

La poursuite de la bonne gestion du BFR, des investissements équilibrés, la création de cash flow d'exploitation significativement positif et le renforcement des fonds propres sont les axes de financement retenus aujourd'hui par le Groupe.

Dans ce cadre, la réussite de l'opération d'augmentation de capital de 6.9 M€ en décembre 2010 est un élément significativement positif sur les capacités de financement de l'activité du Groupe.

6.15 Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

L'étalement des dettes issues de la procédure de sauvegarde, et spécialement la dette bancaire, engendre un très faible remboursement sur l'exercice 2009/2010.

De plus, le retour d'un carnet de commandes conséquent et les acomptes clients associés, dans une entreprise ayant généralisé le mode de fabrication à la commande, agissent favorablement sur la trésorerie.

Enfin, le groupe PONCIN ayant considérablement investi ces 4 dernières années dans les outils de production et plus récemment dans le renouvellement des gammes, les investissements 2009/2010 pèseront très peu sur la trésorerie.

La réussite de l'opération d'augmentation de capital de 6.9 M€ en décembre 2010 est un élément significativement positif sur les capacités de financement de l'activité du Groupe.

6.16 Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Le plan de sauvegarde proposé par PONCIN YACHTS et HARMONY YACHTS et accepté le 29 mai 2009 par le Tribunal de Commerce de La Rochelle ont permis à la société PONCIN YACHTS de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Cet abandon de créances avait été consenti aux termes d'un protocole d'accord signé le 20 mai 2009 entre « la société Natixis, la Société Générale, BNP Paribas et la société PONCIN YACHTS ».

En contre partie de cet abandon, PONCIN YACHTS a pris les engagements suivants :

➤ Le **remboursement d'un nouveau crédit court terme** de 1,740M€ lors de l'acceptation du plan de sauvegarde et dans le mois qui suivra cette acceptation du plan de sauvegarde. Cet engagement a été respecté.

➤ Le **remboursement des créances non abandonnées des banques, soit 10M€ sur 7 années.**

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	Date d'échéance	%	Montant / échéance
Crédit court terme de 5 M€	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
	Mai 2012, 2013, 2014 et 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€
Crédit moyen terme de 5 M€	Mai 2010 (effectué)	5%	250.000€
	Mai 2011	10%	500.000€
	Mai 2012 à mai 2015	15%	750.000€
	Mai 2016	25%	1.250.000€
	Total	100%	5.000.000€

➤ **La clause de retour à meilleure fortune :**

Affectée au règlement des sommes abandonnées, cette clause s'applique selon les modalités suivantes :

- en respectant l'**ordre suivant** :

- (i) les marges sur intérêts des échéances du plan de sauvegarde; puis,
- (ii) les intérêts échus à la date d'ouverture de la procédure de sauvegarde; puis,
- (iii) les intérêts courus durant la période d'observation; puis,
- (iv) les autres sommes abandonnées.

- hypothèses de mise en œuvre :

1/ Une quote-part de 50% du prix de cession des actions nanties minoré de l'encours résiduel du crédit garanti 5la détermination et la répartition du prix de vente des sociétés dont les titres sont nantis devra faire l'objet d'une validation par le commissaire à l'exécution du plan).

2/ Une quote-part de 50% du prix de cession de tout actif de Poncin YACHTS dès lors que les montants de cession engagés au cours d'un exercice comptable excéderait 75K€.

3/ Une quote-part de 50% de la variation de trésorerie et des équivalent de trésorerie tel que défini dans le tableau de flux de trésorerie figurant au rapport sur les comptes consolidés du Groupe PONCIN YACHTS (i) majoré des dividendes versés (ii) minoré des sommes perçues dans les cas 1. et 2. ci-dessus (iii) minoré du besoin de trésorerie courant plafonné à 15% du chiffre d'affaires consolidé au 31/08/2009 et au 31/08/2010, puis ramené à 10% du chiffre d'affaires consolidé à partir du 31/08/2011 jusqu'au terme du plan et de ses effets.

Dans l'un des cas sus-énoncés, PONCIN YACHTS au de « plein droit obligation de verser aux banques, au prorata de leurs engagements respectifs, dans les 3 mois au plus tard soit de la cession soit de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes consolidés en cas d'amélioration de la situation de trésorerie ».

Les bénéficiaires de cette clause se répartiraient tout versement comme suit :

Bénéficiaires	Société Générale	NATIXIS	BNP Paribas	Total
Quote-part	42,5%	37,5%	20%	100%

- Échéance de la clause de retour à meilleure fortune :

Cette clause s'applique jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés du dernier exercice inclus dans le plan, soit l'exercice qui sera clos le 31/08/2019.

- Autres engagements de PONCIN YACHTS:

1/ Ne pas rembourser de compte courant d'associés ;

2/ Communiquer, pour PONCIN YACHTS et chacune de ses filiales : le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion de l'AGO annuelle, les rapports général et spécial des Commissaires aux comptes (social et consolidé).

6.17 Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2010	31/08/2009	31/08/2008
Dettes fournisseurs	- 6 364	-7 619	- 6 119
Abandon dettes fournisseurs	- 815	- 815	
Stocks et en-cours	9 882	9 358	10 142
Créances clients	5 867	8 219	7 676
Autres créances	3 159	3 469	4 191
Autres dettes	- 8 752	- 11 262	- 11 120
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 977	1 350	4 770
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	- 1 627	3 420	- 152

Il est précisé que la Banque De France a accordé la notation E5 à la société.

6.18 Risques de taux

Au 31 août 2010, les échéances de l'endettement du Groupe PONCIN se caractérisaient ainsi:

Endettement bancaire du Groupe PONCIN au 31/08/2010 (en K€)

(Données en euros)	Nature de taux	Montants initiaux	Passif négocié (Sauvegarde)	Echéances			TOTAL
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PONCIN YACHTS							
Dettes bancaires sauvegarde	Variable	21 363	10 797	1 027	6 109	3 251	10 387
PORT PIN ROLLAND							
Crédit Mutuel du Var	Fixe	1 700		148	682	564	1 394
Lyonnaise de banque	Variable	126		126			126
HSBC	Variable	192		192			192
Intérêts courus		4		4			4
Poncine Yachts & Partners							
CIC	Fixe	385		40	159		199
HARMONY YACHTS							
Fortis	Variable	49		49			49
CATANA							
Intérêts courus		2		2			2
TOTAL				1 588	6 949	3 815	12 353

PONCIN YACHTS estime que le risque de taux concerne essentiellement des dettes inscrites dans le passif de la sauvegarde pour lesquels il est proposé un plan de règlement dans le plan de sauvegarde: La créance bancaire de 10M€ est assujettie à l'Euribor 3 mois.

Les dettes à moins d'un an s'élèvent à 1 700 K€ dont 1 505 K€ sont assujetties à un taux variable. Une variation de 1 à 2% des taux d'intérêts aurait un impact de 15 à 30 K€.

Les dettes de un à cinq ans représentent 6 949 K€ dont 6 108 K€ sont assujetties à un taux variable. Une variation sur la période 1 à 5 ans de 1 à 4% des taux d'intérêts aurait un impact de 61 à 244 K€ sur l'ensemble de la période.

6.19 Risques de change

PONCIN YACHTS exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, PONCIN YACHTS n'établit que des facturations en euros.

PONCIN YACHTS estime quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros, au 31/08/2010. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

6.20 Risques sur actions

PONCIN YACHTS ne détient aucune autre action que celles de ses filiales. Or, ces actions ont été nanties au bénéfice d'établissements bancaires, dans le cadre d'octroi de financements.

6.21 Risques liés aux engagements pris par le groupe – Hors bilan

6.21.1 *Engagements reçus*

Néant

6.21.2 *Engagements donnés (au 31 août 2010)*

➤ **Sûretés réelles :**

(Données en milliers d'euros)

	31/08/2010
dont emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA	4 875 K€
dont autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA :	4 875 K€
TOTAL	9 750 K€

➤ Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31/08/2010 : 380 K€.

➤ Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.

➤ Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter cinq navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

➤ Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-preneur pour 500 K€.

➤ Commandes de clients concernant la SAS CHANTIER CATANA : 10 355 K€.

7. Les Normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du GROUPE PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2010, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2010.

8. Informations sociales

Au cours de l'exercice 2009/2010, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31/08/2010	31/08/2009
Cadres	36	42
Agents de maîtrise	26	24
Employés et ouvriers	197	299
TOTAL	259	365

Effectif par type de contrat au 31 août 2010 :

	CDI	CDD	TOTAL
- Cadres.....	38		38
- Agents de Maîtrise	20		20
- Employés et Ouvriers.....	180	25	205
	—	—	—
Total	238	25	263

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2009/2010 :

Le groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 86 K€ (65 K€ pour HARMONY YACHTS et 21K€ pour CHANTIER CATANA) contre 45 K€ en 2009.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

* HARMONY YACHTS :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT

* CHANTIER CATANA :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT

* PORT PIN ROLLAND :

- Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Les Sociétés suivantes disposent de tels accords :

- CHANTIER CATANA : accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de l'exercice 2010, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 17 314 heures au 31 août 2010.

B. Rapport de gestion de PONCIN YACHTS SA

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1° - Chiffre d'affaires - Résultat

L'activité sociale a été marquée par une forte diminution du chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 1 574 K€ contre 9 778 K€ pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires a été principalement constitué des prestations facturées aux filiales du groupe en augmentation de 55,26%, contrairement aux ventes de bateaux en forte diminution, l'exercice précédent ayant été marqué par les ventes du stock de bateaux de la gamme HARMONY.

La société a honoré la première échéance de son plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€.

Le litige JANEIRO s'est terminé sur l'exercice, entraînant la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 197 K€.

Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 2 763 K€ contre une perte de 715 K€ pour l'exercice précédent.

2° - Comptes annuels

Le chiffre d'affaires du dernier exercice a donc diminué de 8 203 K€ et représente des activités négoce pour 504 K€ contre 9 089 K€, ds prestations de services pour 1 070 539 K€ contre 689 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 632 K€ contre 1 687 K€ au 31 août 2009 en baisse de 1 055 302 K€.

Les frais de personnel totalisent 514 K€ contre 368K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif de 45 K€ contre + 2 734 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 3 108 K€ alors qu'il était négatif de 4 639 K€ au 31 août 2009 ; ce résultat négatif est essentiellement lié :

- aux dépréciations liées aux créances rattachées à des participations :
 - ▶ HARMONY YACHTS pour 1 813 K€ (charge)

- ▶ KELT pour 1 709 K€ (charge)
 - ▶ PONCIN YACHTS AND PARTNERS pour 58 K€ (produit)
- aux dépréciations liées aux titres de participation :
 - ▶ PORT PIN ROLLAND pour 86 K€ (charge)
 - ▶ CATANA pour 266 K€ (produit)

Le résultat exceptionnel ressort positif de 193 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 196 K€ compte tenu d'un impact d'intégration fiscale et de crédit d'impôt recherche (77 K€) et apprentissage (1 K€).

Le résultat net de l'exercice est négatif de 2 763 K€ contre 715 K€ négatif pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a enregistré une variation sur les créances rattachées aux participations pour 669 K€ et le montant en capital des soldes d'emprunt s'élevait à la clôture de l'exercice à 20 920 K€.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2009	- 944
Résultat de l'exercice	- 2 763
Capitaux propres au 31/08/2010	- 3 708

3°/ - Événements principaux de l'exercice

Comme indiqué ci-avant, le point essentiel de l'exercice est le règlement de la première échéance du plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€ ainsi que le débouclage du litige « JANEIRO » occasionnant un produit exceptionnel de 197 K€

II - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent

III - RAPPELS DIVERS

1°/ - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2°/ - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3°/ - Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

Nous vous rappelons que la dernière proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société a été proposée à votre Assemblée tenue le 31 mars 2009.

4°/ - Option de souscription ou, d'achat d'actions par les salariés

Aucune opération n'ayant été réalisée tant en vertu des articles L 225-177 à L225-186 que des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à établissement des rapports spéciaux visés aux articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce.

5°/ - Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous avons été informé des franchissements de seuil suivants :

- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de la société Quaeroq, en date du 14 avril 2010
- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de Aurélien PONCIN , en date du 9 avril 2010
- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de Amandine PONCIN, en date du 9 avril 2010
-

6°/ - Modalités de l'exercice de la Direction Générale

Président : Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Olivier PONCIN qui assume en même temps la Direction Générale de la Société.

Directeurs Généraux délégués : Messieurs Christian CASTANIE et Aurélien PONCIN, également Administrateurs, assument ces mandats.

Conformément à la loi « Breton » du 26 juillet 2005, nous vous informons que la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants en ce compris les avantages de toute nature au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à :

Monsieur Olivier PONCIN, Président Directeur Général.....48 000 €

Monsieur Christian CASTANIE, Directeur Général Délégué72 000 €

Monsieur Aurélien PONCIN, Directeur Général Délégué..... 48 000 €

7°/ - Détention du capital

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes détenant plus de certains seuils prévus par ce texte, et ce à la date du 31 août 2010 :

- SARL FINANCIERE PONCIN
(contrôlée à 99,99 % par Olivier PONCIN) : + 33.33 %

Les franchissements de seuil suivants au eu lieu au cours de l'exercice :

- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de la société Quaeroq, en date du 14 avril 2010
- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de Aurélien PONCIN , en date du 9 avril 2010
- à la baisse de 5% du capital de Poncin Yachts à la suite d'une cession d'actions sur le marché de Amandine PONCIN, en date du 9 avril 2010

8°/ - Prise de participation

Nous n'avons réalisé aucune prise de participation.

9°/ Délais de paiement des fournisseurs

Le poste fournisseurs et les délais de paiement associés se composent comme suit :

	Dû à – de 60 jours	Dû à + de 60 jours	TOTAL
Fournisseurs	259 K€	26 K€	285 K€
Fournisseurs sauvegarde		78 K€	78 K€
Fournisseurs FNP	91 K€		91 K€

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice écoulé qui s'élève à 2 763 308 Euros.

V - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce. Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions. Ils vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

Nous vous précisons que la liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du Code de Commerce a été communiquée par le Président aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

VI - MANDATAIRES SOCIAUX

1) Contrôle des cumuls de mandats

L'ensemble des informations visées à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce figure en annexe aux présentes.

2) Jetons de présence

Nous vous indiquons que votre Conseil ne sollicite pas l'allocation de jetons de présence pour l'exercice social en cours.

3) Echéances des mandats

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Olivier PONCIN, Christian CASTANIE et Aurélien PONCIN, viennent à échéance avec la présente réunion.

Nous vous demandons de bien vouloir les renouveler pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les mandats des co-Commissaires aux Comptes Titulaire, les Sociétés « DUO SOLUTIONS AUDIT » (ex « AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS ») et « SOFIDEM », et des co-Commissaires aux Comptes Suppléants, la Société « DUO SOLUTIONS » et Monsieur Marc CHEMINEAU, viennent à expiration avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2010.

Nous vous proposons le renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes de SOFIDEM pour une nouvelle durée de six exercices.

Nous vous proposons la nomination du cabinet BELLOT MULLENBACH et ASSOCIES en tant que co-Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leur rapport général, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à MARANS,
Le 20 décembre 2010

Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci après relatives aux mandataires sociaux :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société
par chaque mandataire social durant l'exercice

* Olivier PONCIN : Président Directeur Général

- Gérant de la SARL FINANCIERE PONCIN
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YACHTS) de la SASU KELT
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YACHTS) de la SASU HARMONY YACHTS
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YACHTS) de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Dirigeant (en tant que PDG de la SA PONCIN YACHTS) de la SASU CHANTIER CATANA
- Gérant de la SARL AUREDINE
- Gérant de la SCI DU LEVANT
- Gérant de la SCI DU PONANT
- Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET
- Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant associé de SNC d'investissement dans les DOM

* Christian CASTANIE : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Gérant de la SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS
- Gérant de l'EURL NAUTIC 2000

- Dirigeant en nom propre de WINNER
- Gérant de la SARL RAFIT YACHTS

* Aurélien PONCIN : Directeur Général Délégué et Administrateur

- Gérant de la SARL NET OCEAN
- Gérant de la SARL AP YACHT CONCEPTION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 FEVRIER 2011
RAPPORT DU PRESIDENT
SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LE CONTROLE INTERNE

Madame, Monsieur,

En application des dispositions légales, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 août 2010,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1 – **PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'Administration est composé de trois membres. La liste des Administrateurs de la Société est la suivante :

- Monsieur Olivier PONCIN
- Monsieur Christian CASTANIE
- Monsieur Aurélien PONCIN

Chaque Administrateur doit détenir au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont fixées par les articles 11 et suivants et les statuts, et conformes aux dispositions légales.

1.2 Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois :

* Le 17 décembre 2009 pour :

- Arrêter les comptes clos le 31 août 2009 et préparer la convocation de l'Assemblée annuelle d'approbation des comptes,
- Arrêter des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- Examiner les documents de gestion prévisionnelle,

* Le 14 janvier 2010 pour :

- Arrêter les comptes clos le 31 août 2009 et préparer la convocation de l'Assemblée annuelle d'approbation des comptes,
- Arrêter des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
- Examiner les documents de gestion prévisionnelle,

* Le 30 avril 2010 pour :

- Délibérer sur l'examen des comptes semestriels consolidés,
- Examiner la situation du groupe.

- Le 31 août 2010 pour statuer sur :

- la rémunération de Messieurs Olivier PONCIN, Aurélien PONCIN et Christian CASTANIE,
- la rémunération de prestations de services rendues aux filiales,
- la rémunération des cautions consenties aux filiales,
- la rémunération des avances en compte courant,
- le rappel des conventions non réglementées.

1.3 Convocations des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

1.4 Information des Administrateurs

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

1.5 Comités spécialisés

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est reportée au 30 avril 2011.

1.6 Décisions adoptées

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

2 – PROCÉDURE DE CONTROLE INTERNE

2.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et l'ensemble du personnel du groupe pour la réalisation des objectifs suivants :

- ⇒ De protéger le patrimoine et de préserver les actifs du groupe
- ⇒ de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du groupe par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au groupe
- ⇒ Réaliser et optimiser les objectifs du groupe

⇒ de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

2.21 Les acteurs du contrôle interne

Acteurs internes au groupe :

⇒ Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il autorise tous les actes ou engagements significatifs de la société.

⇒ La direction générale du groupe, composée d'un président directeur général et de deux directeurs généraux délégués, est l'acteur principal de la mise en œuvre des principes et procédures de contrôle interne. Elle s'appuie sur les directions opérationnelles (industrielle, technique, commerciale et financière) au sein de chaque filiale, pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques du groupe.

⇒ Le pilotage des activités industrielles, dans les trois principales filiales CHANTIER CATANA, KELT et HARMONY YACHTS, est assuré par des réunions de production dont le but est de veiller au développement et à la mise au point de l'outil et des process industriels.

⇒ La direction financière a pour mission, pour l'ensemble des sociétés du groupe et pour tous les processus de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes, et de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, avec l'équipe de contrôle de gestion et la comptabilité de prévenir et maîtriser les écarts par rapport aux budgets et de garantir la fiabilité des informations comptables et financières.

Acteurs externes au groupe :

⇒ L'expert comptable :

Historiquement, la société fait appel aux services d'un cabinet d'expertise comptable chargé principalement de la révision et l'établissement des comptes sociaux et de l'établissement des comptes consolidés.

⇒ Les commissaires aux comptes contribuent au dispositif de contrôle interne de la société en apportant un point de vue indépendant et objectif dans le cadre de leur mission légale.

⇒ Le suivi juridique est assuré par des cabinets d'avocats.

2.22 Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le groupe met en place des délégations de pouvoirs pour les principaux cadres de direction.

La signature bancaire est attribuée aux directeur généraux délégués et au directeur administratif et financier.

Les principales sociétés du groupe : CHANTIER CATANA, KELT et HARMONY YACHTS ont intégré les processus de contrôle interne aux outils de gestion quotidienne et stratégique que sont : le système d'information intégré, le système comptable, les outils de suivi de l'activité et des résultats, le management de la qualité.

Le groupe identifie périodiquement en collaboration avec les sociétés du groupe le niveau de risque des différents processus d'activité.

Le groupe assiste les sociétés dans leur conception de référentiels homogènes de bonnes pratiques, les valide puis les vérifie.

Le système d'information intégré (ERP) mis en place chez CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS et KELT chaîne automatiquement les éléments suivants :

Demande d'achats, devis, commandes clients et fournisseurs, stocks, réceptions et expéditions, facturation, comptabilisation, paiements.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels comptables standards.

Le groupe a mis en place des outils de suivi de l'activité et des indicateurs sur les points jugés importants, reporting social et industriel. Le reporting budgétaire permet de suivre mensuellement les résultats par société et le résultat consolidé du groupe.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe

⇒ Organisation de la fonction comptable :

L'activité comptable de chaque société du groupe est assurée au niveau opérationnel par une ou plusieurs personnes dédiée(s). L'ensemble des travaux sont supervisés par la Direction Administrative et Financière. Un reporting d'exploitation comparé au prévisionnel et un reporting financier est établi régulièrement pour chaque société du groupe.

Le rôle des services comptables est d'assurer, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, une traduction comptable des résultats de l'activité de la société en appliquant les règles et méthodes arrêtés par le groupe. Ils s'assurent de l'exhaustivité et de la fiabilité des enregistrements comptables.

La révision des comptes est effectuée semestriellement par le cabinet d'expertise comptable dans le cadre de leur mission d'examen limité.

⇒ Description synthétique des principales procédures de contrôle interne.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis par le cabinet d'expertise comptable, les services comptables du groupe recensent les opérations ou flux intra-groupe qui se traduisent par des tableaux de recoupement.

Toutes les sociétés du groupe sont dotées d'un commissaire aux comptes, excepté deux SARL, qui, dans le cadre de leur mission légale émettent une opinion sur les comptes des dites sociétés.

De plus, les comptes consolidés semestriels et annuels sont certifiés par les commissaires aux comptes du groupe.

Procédures de gestion des risques :

Au regard de l'importante restructuration qui a été opérée au cours des derniers mois, il est apparu nécessaire d'adopter une procédure de gestion des risques plus en phase avec les enjeux du groupe qui compte désormais plus de 250 personnes. Il a donc été mis en place un système de répartition des risques qui se fait en fonction des compétences de l'équipe managériale composée des différents postes d'activité de la société tant au niveau commercial, que stratégique, financier ou relevant du domaine de la sécurité.

Des points bi-hebdomadaires sont faits et permettent une réactivité et une réponse quasi immédiate aux situations, pouvant le cas échéant donner lieu à un rapport écrit.

Procédure de gouvernement d'entreprise :

Notre société au cours de l'exercice précédent a adhéré aux principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008. Nous vous précisons que ce code est consultable directement sur le site internet du MEDEF.

En ce qui concerne les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ces recommandations ont été suivies et notamment :

- Les principes de détermination et de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées.
- La limitation des indemnités de départ
- Le renforcement de l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires
- Des règles complémentaires pour les options d'achats ou de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance
- Une transparence améliorée sur tous les éléments de la rémunération
- Un mécanisme de suivi

Rémunération et avantages accordés aux membres du conseil d'administration :

L'article 18 « Rémunération » des statuts de la société stipule que le Conseil d'Administration arrête le montant et les modalités de calcul et de paiement de la rémunération du Président ainsi que celle du Directeur Général en cas de dissociation des fonctions de la direction générale, éventuellement des Directeurs Généraux Délégués et le cas échéant, de la personne déléguée temporairement dans les fonctions du Président. Le Conseil d'Administration peut recevoir à titre de jetons de présence une rémunération fixée par l'Assemblée Générale et maintenu jusqu'à décision contraire de toute autre Assemblée. Le Conseil d'Administration répartit ces rémunérations entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et les dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société. Enfin, le Conseil d'Administration peut allouer en se conformant à la législation en vigueur, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs, ainsi que des rémunérations pour les membres non Administrateurs de tous comités et pour tous délégués et mandataires.

Nous vous rappelons que les rémunérations de vos dirigeants et mandataires sociaux sont récapitulés dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Procédures de gestion de trésorerie :

La situation de trésorerie est suivie quotidiennement par les services comptables et validée par la direction financière.

Le prévisionnel de trésorerie sur l'exercice par société et pour le groupe est mis à jour mensuellement.

Procédures de gestion budgétaire :

Au titre de l'ensemble des sociétés du groupe un budget prévisionnel est établi. Tous les mois, les situations mensuelles sont comparées au prévisionnel : les écarts sont analysés.

Procédures de suivi des engagements hors bilan :

L'expert comptable, conjointement avec la direction financière recense les engagements hors bilan semestriellement

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les statuts de la société précisent aux articles 23 et 24 les conditions de participation des actionnaires aux assemblées générales.

2.4 Évolution du contrôle interne

Il existe des axes d'améliorations pour lesquels des plans d'action seront mis en place, au fur et à mesure de leurs analyses.

2.5 Dispositions relatives à l'article L 225-100-3

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts de la société nous vous rappelons qu'est institué un droit de vote double qui stipule qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Fait à MARANS,
Le 20 décembre 2010

Le Président Directeur Général,
Olivier PONCIN

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège social : Z.I. La Pénissière - R.N. 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS : LA ROCHELLE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.225.235 DU CODE DU COMMERCE SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ASSEMBLÉE DU 28 FEVRIER 2011

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société PONCIN YACHTS et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

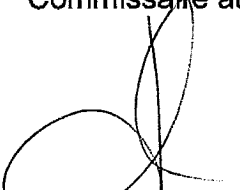
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

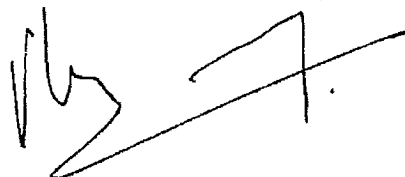
Saint Benoît et Laval, le 5 janvier 2011

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes



Franck FORTIN

SOFIDEM
Commissaire aux comptes



Philippe NOURY

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

COMPTES AU 31 AOUT 2010

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Véronique Martineau

Expert-comptable associée

Comptes annuels consolidés

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Réf.	31/08/2010	31/08/2009
Ecarts d'acquisition	6.1		
Immobilisations incorporelles	6.2	3 195	3 762
Immobilisations corporelles	6.3	19 760	23 163
Autres actifs non courants	6.4	198	1 639
Actifs d'impôts non courants	6.5		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		23 154	28 564
Stocks et en-cours	6.6	9 637	9 309
Créances clients	6.7	5 739	7 450
Autres actifs courants	6.8	2 939	2 390
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.9	1 736	2 475
TOTAL ACTIFS COURANTS		20 052	21 624
TOTAL ACTIF		43 206	50 188

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Réf.	31/08/2010	31/08/2009
Capital social	7.1	4 683	4 683
Primes			
Réserves consolidées part du Groupe		3 241	-3 391
Résultat consolidé part du Groupe		-3 239	6 632
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	4 686	7 925
Réserves consolidées part des minoritaires		16	14
Résultat consolidé part des minoritaires		29	1
INTERETS MINORITAIRES	7.1	45	16
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	4 730	7 940
Emprunts et dettes financières	7.2	18 015	18 344
Provisions	7.3	262	235
Autres passifs non courants	7.4	2 176	2 333
PASSIFS NON COURANTS		20 454	20 912
Emprunts et dettes financières	7.2	4 718	3 045
Autres passifs courants	7.5	13 304	18 290
PASSIFS COURANTS		18 022	21 335
TOTAL PASSIF		43 206	50 188

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Réf.	31/08/2010	31/08/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES		29 577	29 138
Achats consommés		12 206	10 959
Charges de personnel	8.1	8 080	10 738
Charges externes		6 974	8 659
Impôts et taxes		969	854
Dotations / Reprises amortissements	8.2	4 757	4 920
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.3	426	852
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		339	1 353
Autres produits opérationnels courants	8.4	-1 655	-2 526
Autres charges opérationnelles courantes	8.5	841	2 251
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-3 359	-8 921
Autres produits opérationnels	8.6	513	13 054
Autres charges opérationnelles	8.7	-697	-185
RESULTAT OPERATIONNEL		-3 543	3 949
Coût de l'endettement financier	8.8	458	600
Autres produits financiers	8.9	122	102
Autres charges financières	8.10	-47	-35
RESULTAT FINANCIER		-383	-534
Charge d'impôt	8.11	79	114
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-3 847	3 528
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	8.13	637	3 105
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-3 210	6 633
Part des minoritaires		29	1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-3 239	6 632
RESULTAT PAR ACTION		-0,35 €	0,71 €
Activités poursuivies	8.12	-0,41 €	0,38 €
Activités abandonnées		0,07 €	0,33 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		-0,35 €	0,71 €
Activités poursuivies	8.12	-0,41 €	0,38 €
Activités abandonnées		0,07 €	0,33 €

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	31/08/2010	31/08/2009
RESULTAT DE LA PERIODE	-3 210	6 632
Variation de la réserve de réévaluation		
Ecarts actuariels		
Ecarts de conversion		
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture		
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	0	
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-3 210	6 632

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

**TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX
PROPRES CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES**
en milliers d'euros

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires						
	Capital	Réserves liées au capital	Résultat de l'exercice	Total capi- taux pro- pres	Intérêts minoritai- res	Total capi- taux pro- pres du groupe
Situation au 31/08/2008	46 833	3 578	-49 104	1 307	14	1 293
Réduction de capital de la société PONCIN YACHTS	-42 150	42 150				
Affectation résultat 31/08/2008		-49 104	49 104			
Résultat consolidé 31/08/2009			6 634	6 634	1	6 632
Situation au 31/08/2009	4 683	-3 377	6 634	7 940	16	7 925
Affectation résultat 31/08/2009		6 633	-6 633			
Résultat consolidé 31/08/2010			-3 210	-3 210	29	-3 239
Situation au 31/08/2010	4 683	3 256	-3 209	4 730	45	4 686

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2010	31/08/2009
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	-3 847	3 528
Charge / produit d'impôt	-68	242
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	4 461	4 694
Plus et moins values de cessions	185	71
Abandons de créances des banques		-10 533
Autres abandons de créances		-2 407
Quote-part de subvention virée au résultat	-141	-71
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	590	-4 476
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 537	3 421
- Stocks et en cours	-524	784
- Clients	2 352	-543
- Autres créances	310	722
- Fournisseurs	-1 255	2 315
- Autres dettes	-2 420	143
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-946	-1 055
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	-1 583	-1 724
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	520	117
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 063	-1 607
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾	3 441	134
Remboursements d'emprunts	-2 348	-3 000
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	1 093	-2 866
Flux net de trésorerie opérationnelle liés aux activités abandonnées	83	6 199
Flux net de trésorerie d'investissement liés aux activités abandonnées		
Flux net de trésorerie de financement liés aux activités abandonnées		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-833	671
Trésorerie d'ouverture	2 195	-9 573
Abandon des billets de trésorerie par les banques		5 533
Concours bancaires reclassés en dettes financières sauvegarde		5 564
Trésorerie d'ouverture retraitée		1 524
Trésorerie de clôture	1 362	2 195
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-833	671

(1) dont 1 500 K€ liés au refinancement du bâtiment CHANTIER CATANA en crédit-bail immobilier

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Annexe aux comptes consolidés

1. Informations générales

Le métier du GROUPE PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et le moteur avec la marque WHITE SHARK ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

PONCIN YACHTS est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2010, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2009 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 20 décembre 2010.

2. Evénements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Procédure de sauvegarde

La société PONCIN YACHTS a honoré la première échéance de son plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€. Il reste 6 règlements annuels (la dernière échéance prévue étant fixée en mai 2016) pour achever le remboursement de cette dette.

2.2 Autres événements significatifs

En date du 15 juin 2010, la société CHANTIER CATANA a négocié auprès de la PMCA :

- Le refinancement d'un bâtiment pour un montant de 1,5 M€ sur 16 ans, qui a eu pour seul effet la constatation d'un passif financier du même montant et n'a pas modifié les conditions d'amortissement de l'immeuble. Le Groupe a appliqué la norme IAS 17 § 58 et suivants pour opérations de cession bail.
- Le réétalement de la dette concernant les deux autres bâtiments sur la même durée.

La société KELT a cédé les actifs et la marque Sea Hawk pour un montant de 550 K€ en octobre 2009.

La société KELT a donné en location gérance son fonds à la société HARMONY YACHTS à compter du 1^{er} novembre 2009.

La société HARMONY YACHTS a supporté les coûts de réparation de safrans défectueux sur l'exercice. La provision comptabilisée à ce titre sur N-1 pour 750 K€ a été reprise.

2.3 Evénements postérieurs

Suite à la fermeture du site de Vannes, la société KELT a cédé le bâtiment en novembre 2010 pour un montant de 2,4 M€ qui permettra de dégager une plus-value de 800 K€ sur l'exercice prochain.

PONCIN YACHTS a réalisé la levée de 6,9 M€ via une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) qui s'est déroulée du 15 novembre au 26 novembre 2010. Le Conseil d'Administration du Groupe a décidé d'exercer la clause d'extension de 15% et ainsi porter le nombre de titres offerts de 3 746 654 à l'origine à 4 308 652. A compter du 10 décembre 2010, le nombre total d'actions composant le capital de PONCIN YACHTS sera ainsi porté à 13 675 290 actions.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe PONCIN YACHTS sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2010, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2010.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2010 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2009 ayant des incidences significatives sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur les états financiers consolidés du groupe :

- L'application de la norme IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers a conduit le Groupe à compléter le compte de résultat consolidé par un état présentant les autres éléments du résultat global, à savoir les charges et produits directement reconnus en capitaux propres.

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2009 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises (Phase 2) » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1^{er} juillet 2009 ;
- Les textes d'améliorations des IFRS (avril 2009) ;
- La norme IFRS 8 relative aux segments opérationnels ;

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

- Amendements IAS 23 : Coûts d'emprunt – capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt pour les actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus ;
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : Amendements relatifs aux instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Amendements d'IFRS 1 et d'IAS 27 : Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée contrôlée conjointement ou une entreprise associée ;
- Amendements d'IFRS 2 : Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendement IFRS 7 : Instruments financiers ;
- Amendements IAS 39 : Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments éligibles à la couverture ;
- IFRIC 12 « Concessions de services » applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 29 mars 2009 ;
- IFRIC 15 : Accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- IFRIC 18 : Transfert d'actifs provenant de clients ;
- IAS 27R : Etats financiers consolidés et individuels.

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2009 :

- Amendement d'IAS 32 : Classement des droits de souscription émis ;
- IFRIC 19 : Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres ;
- Amendement d'IFRS 1 : Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants ;
- Amendement d'IFRS 2 : Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et réglées en trésorerie ;
- Les textes d'améliorations des IFRS (mai 2010) ;
- IAS 24 Révisée – Informations sur les parties liées ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte actuel de crise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 août 2010, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint, ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif, auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Ecart d'acquisition (IFRS 3 – IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences.....de 1 à 5 ans
- Frais de développementde 3 à 5 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique2 à 10 ans
- Mobilier.....5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles, excepté pour les moules et pièces mères des productions Harmony qui sont entièrement amortis.

3.9 Contrats de location (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

3.10 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, PONCIN YACHTS utilise sauf indication contraire la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA, HARMONY YACHTS, KELT et PONCIN YACHTS AND PARTNERS.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant les sociétés PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point **8.11**.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits (cf. point **6.5**).

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle,
- La Cotisation due la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe a conclu, à ce stade, que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E. comme à la C.F.E. un traitement différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions sont donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

Aucun impôt différé n'a été provisionné en résultat suite à cette réforme.

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées selon la méthode du premier entré-premier sorti, du coût moyen d'achat pondéré, ou à leur coût d'acquisition.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement.

Dépréciations

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2010, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

3.15 Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement des bateaux, incluant :

- Pour les catamarans : Le règlement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui couvrent parfaitement l'avancement du bateau. Dans certains cas, des garanties bancaires de bonne fin sont obtenues par le chantier.
- Pour les bateaux à moteur : En présence d'un réseau de concessionnaires, les bateaux à moteur sont payés à 30 jours en moyenne après réception du bateau, mais uniquement pour les concessionnaires français. Les papiers d'immatriculation du navire sont conservés par le chantier jusqu'au paiement complet. Pour les bateaux livrés à l'étranger, le bateau ne quitte pas le chantier sans avoir été intégralement payé.

Risque de liquidité

L'étalement des dettes issues de la procédure de sauvegarde, et spécialement la dette bancaire, engendre un très faible remboursement sur l'exercice 2009/2010. De plus, le retour d'un carnet de commandes conséquent et les acomptes clients associés, dans une entreprise ayant généralisé le mode de fabrication à la commande, agissent favorablement sur la trésorerie.

Le Groupe ayant considérablement investi ces quatre dernières années dans les outils de production et, plus récemment, dans le renouvellement des gammes, les investissements 2009/2010 pèseront très peu sur la trésorerie.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Risque de change

Le Groupe exporte sur tous les continents, hormis l'Amérique du Sud. Actuellement, et depuis plusieurs années, le Groupe n'établit que des facturations en euros. Le Groupe estime donc quasi inexistant le risque de change dans la mesure où 100 % des facturations du Groupe sont réalisés en euros. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

3.17 Capital et capitaux propres (IAS 1)

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées à l'augmentation de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)*Avantages à court terme*

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation.....2.50%
- Convention collective navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié.....départ à 65 ans
- Progression annuelle des salaires..... 2% dégressif
- Table de mortalitéTPRV93
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales retenu.....35 à 47%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en résultat financier pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants. Il s'agit notamment des dettes incluses dans le plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point **8.11**.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

3.26 Activités abandonnées (IFRS 5)

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue à la vente et qui :

- Représente une ligne d'activité principale et distincte,
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer de cette ligne d'activité principale et distincte,
- Ou, est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Dans le Groupe PONCIN YACHTS, les activités abandonnées correspondent à l'arrêt de la production de la gamme HARMONY.

Pour ces activités, les informations suivantes sont fournies pour l'ensemble des périodes présentées :

- Un seul montant au compte de résultat comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées ;
- Une analyse du montant unique dans les notes annexes comprenant :
 - Les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées,
 - La charge d'impôt sur le résultat associée ;
- Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées.

Pour l'exercice clos au 31 août 2010, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme Harmony par la société PONCIN YACHTS et a l'impact du litige sur les safrans (cf. point **8.13**).

3.27 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

3.28 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.29 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

GRUPE PONCIN YACHTS 4. Périmètre de consolidation

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Poncin Yachts	Marans (17)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS Harmony Yachts	Marans (17)	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins (06)	FR	Port de plaisance et réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	IG
SARL Poncin Yachts & Partners	La Seyne sur Mer (83)	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	IG*
SAS KELT	Marans (17)	FR	Constructions de bateaux	410 285 811	100%	100%	IG

IG : intégration globale

* La répartition du capital de la société PONCIN YACHTS AND PARTNERS est la suivante :

- La société PONCIN YACHTS 50%
- M. Christian CASTANIE 15%
- Mme Patricia CASTANIE 15%
- Les enfants de M. et Mme CASTANIE 20%

Le gérant de la société est M. CASTANIE qui occupe également les fonctions de Directeur Général Délégué de la SA PONCIN YACHTS. La SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du Groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

GROUPE PONCIN YACHTS 5. Information sectorielle

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2010 et 2009 se présente comme suit :

	31/08/2010				31/08/2009			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités poursuivies	29 805	5 022	-5 250	29 577	33 153	5 494	-9 509	29 138
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	<i>25 042</i>	<i>4 535</i>		<i>29 577</i>	<i>24 402</i>	<i>4 736</i>		<i>29 138</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	<i>4 763</i>	<i>487</i>		<i>5 250</i>	<i>8 751</i>	<i>758</i>		<i>9 509</i>
Résultat opérationnel des activités poursuivies	-3 776	233		-3 543	3 803	146		3 949
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	34 529	8 745		43 274	42 712	7 477		50 189
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	18 174	3 216		21 390	24 190	2 512		26 702
Investissements (3)	1 067	546		1 613	1 501	72		1 574
Dotations aux amortissements (4)	4 111	776		4 887	4 163	756		4 920
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	396	7		403	492	39		531

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2010 et 2009 :

	31/08/2010	31/08/2009
Valeur globale des actifs sectoriels	43 127	50 182
Impôt différé actifs		0
Créances d'impôt exigible	79	7
Total du bilan actif	43 206	50 189
Valeur globale des passifs sectoriels	21 521	26 702
Emprunts bancaires	6 577	7 005
Dettes sur crédits-bails	8 056	7 243
Dettes financières diverses	2 321	1 297
Passifs d'impôts		
Provision pour impôts		
Total des passifs courants et non courants	38 476	42 247

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2010 et 2009 est la suivante :

2009/2010	France	Union Euro- péenne	Export	TOTAL
Bateaux	11 196	409	13 437	25 042
Services	4 535			4 535
TOTAL	15 731	409	13 437	29 577

2008/2009	France	Union Euro- péenne	Export	TOTAL
Bateaux	7 367	3 205	13 830	24 402
Services	4 736			4 736
TOTAL	12 103	3 205	13 830	29 138

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

6.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill)

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 3 ans. Ils sont extrapolés sur les deux années suivantes sans croissance, afin de calculer la valeur d'utilité des UGT considérées.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
- Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Pour chaque UGT, la valeur d'utilité la plus faible a été retenue.

– UGT bateaux

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans, sans prise en compte de valeur terminale (compte tenu de la conjoncture et des incertitudes sur le marché du nautisme), actualisés au taux de 10.14% (incluant une prime de risque de 7.6%). Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

– UGT services

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 8.04% (incluant une prime de risque de 5.5%).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie, tenant compte d'une hypothèse de renouvellement des concessions à leur terme.

Ces tests n'ont pas mis en évidence de dépréciation complémentaire à constater.

Au 31 août 2008, le Groupe avait comptabilisé une dépréciation d'un montant de 1 534 K€ sur les concessions.

6.1.2 Ecarts d'acquisition (goodwill)

Les tests réalisés au 31 août 2008 ont conduit le Groupe à déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition pour 20 866 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS 6.2 Immobilisations incorporelles nettes
*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2008				
Valeur brute	5 418	6 568	243	12 229
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 537	-4 168	-33	-7 738
Valeur nette	1 881	2 400	210	4 491
Variations				
Acquisitions	91	4	94	189
Cessions (valeurs brutes)		-14		-14
Cessions (amortissements)		7		7
Dotations aux amortissements et dépréciations	-496	-415		-911
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts	34		-34	
Total des variations de la période	-371	-418	60	-729
Au 31 août 2009				
Valeur brute	5 543	6 558	303	12 404
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 032	-4 576	-33	-8 642
Valeur nette	1 511	1 982	270	3 762
Variations				
Acquisitions	508	14	320	842
Cessions (valeurs brutes)	-289			-289
Cessions (amortissements)	119			119
Dotations aux amortissements et dépréciations	-536	-388	-10	-934
Reprises de dépréciations				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts			-305	-305
Total des variations de la période	-198	-374	5	-567
Au 31 août 2010				
Valeur brute	5 763	6 571	318	12 652
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 450	-4 964	-43	-9 457
VALEUR NETTE	1 313	1 607	275	3 195

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Écarts d'évaluation

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des écarts d'évaluation, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2009	Augmentations	Diminutions	31.08.2010
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541			5 541
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	6 114			6 114
Amortissements et dépréciations	31.08.2009	Dotations	Reprises	31.08.2010
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	3 674	312		3 986
Concession Nautic 2000 ⁽²⁾	573			573
TOTAL	4 247	312		4 559
TOTAL VALEURS NETTES				1 555

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société PONCIN YACHTS et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

⁽²⁾ Concession NAUTIC 2000 :

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 573 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

Les tests réalisés au 31 août 2008 en actualisant les cash-flows de trésorerie futurs avaient conduit le Groupe à déprécier les concessions PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 à hauteur de respectivement de 1 177 K€ et 357 K€.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2010, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

GROUPE PONCIN YACHTS 6.3 Immobilisations corporelles nettes
*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

	Terrains et construc- tions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2008				
Valeur brute	15 707	25 591	6 151	47 449
Amortissements et dépréciations cumulés	-3 639	-14 992	-2 632	-21 263
Valeur nette	12 068	10 599	3 519	26 186
Variations				
Acquisitions	111	522	751	1 384
Cessions (valeurs brutes)		-283		-283
Cessions (amortissements)		109		109
Dotation aux amortissements et dépréciations	-750	-3 479	-467	-4 695
Reprise de dépréciation		462		462
Transferts		11	-11	
Total des variations de la période	-638	-2 658	273	-3 023
Au 31 août 2009				
Valeur brute	15 818	25 841	6 891	48 551
Amortissements et dépréciations cumulés	-4 389	-17 900	-3 099	-25 387
Valeur nette	11 430	7 941	3 792	23 163
Variations				
Acquisitions		2 079	384	2 463
Cessions (valeurs brutes)		-1 321	-256	-1 577
Cessions (amortissements)		862	191	1 053
Dotation aux amortissements et dépréciations	-741	-2 949	-465	-4 156
Reprise de dépréciation		200	2	202
Transferts			-1 388	-1 388
Total des variations de la période	-741	-1 129	-1 532	-3 403
Au 31 août 2010				
Valeur brute	15 818	26 599	5 631	48 048
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 130	-19 787	-3 371	-28 288
VALEUR NETTE	10 689	6 812	2 260	19 760

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

Il n'est pas constaté de dépréciation sur la valeur nette comptable du moule du 26-28 mètres, qui s'élève à 553 K€ au 31 août 2010, malgré l'absence de commandes pour ce modèle, compte tenu d'une part, de la pérennité du moule et d'autre part, de son caractère unique de part sa taille dans le secteur du nautisme, permettant d'envisager des ventes à moyen terme.

GROUPE PONCIN YACHTS 6.4 Autres actifs non courants

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

	31.08.2009	Augmentations	Diminutions	31.08.2010
Dépôts et cautionnements	33	2	10	25
Autres créances dont échéance > 1 an	1 606		1 432	173
TOTAL	1 639	2	1 442	198

6.5 Actifs d'impôts différés

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de cet exercice et des exercices antérieurs, les bénéfices futurs sur 3 ans étant insuffisants pour couvrir ces déficits qui s'élèvent à 50 275 K€

A compter du 1^{er} septembre 2005, la SA PONCIN YACHTS a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, HARMONY YACHTS, CHANTIER CATANA, PORT PIN ROLLAND et NAUTIC 2000 entrent dans le périmètre d'intégration. La société KELT a rejoint le Groupe à compter du 1^{er} septembre 2006.

6.6 Stocks

	31.08.2010			31.08.2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières et autres approvisionnements	3 019	1 127	1 892	3 367	1 740	1 627
Marchandises	4 070	353	3 717	3 760	446	3 315
En-cours de production	2 105	294	1 811	2 537	243	2 294
Produits intermédiaires et finis	2 487	270	2 218	2 354	281	2 073
TOTAL	11 681	2 044	9 637	12 018	2 709	9 309

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

6.7 Créances clients

	31.08.2010	31.08.2009
Clients et comptes rattachés	6 108	7 730
Dépréciation	369	280
Créances clients nettes	5 739	7 450

6.8 Autres actifs courants

	31.08.2010			31.08.2009		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Personnel	13		13	10		10
Etat	1 258		1 258	1 335		1 335
Débiteurs divers	936		936	169		169
Avances et acomptes sur commandes	325		325	349		349
Charges constatées d'avance	408		408	528		528
TOTAL	2 939		2 939	2 390		2 390

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2010	31.08.2009
Valeurs mobilières de placement	662	909
Dépréciation	-44	-44
Disponibilités	1 119	1 610
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 736	2 475
Concours bancaires	375	280
TRESORERIE NETTE	1 362	2 195

7. Notes sur le bilan passif**7.1 Capitaux propres**

	31.08.2010	31.08.2009
Capital	4 683	4 683
Prime d'émission, de fusion et d'apport		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 5 628	- 4 913
Résultat et réserves consolidées	5 631	8 154
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	4 686	7 925
Intérêts minoritaires	45	16
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 730	7 940

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2010
Nombre de titres	9 366 638
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	4 683

GROUPE PONCIN YACHTS
*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*
7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2010	31.08.2009
Emprunts et dettes bancaires	10 654	11 870
Concours bancaires		
Dettes sur crédits-bails	7 172	6 286
Dettes financières diverses	189	188
Emprunts et dettes financières non courants	18 015	18 344
Emprunts et dettes bancaires	1 327	699
Concours bancaires	375	280
Dettes sur crédits-bails	885	958
Dettes financières diverses	2 132	1 108
Emprunts et dettes financières courants	4 718	3 045
TOTAL	22 733	21 389

Afin de permettre à la société PONCIN YACHTS de présenter un plan de sauvegarde accepté par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 29 mai 2009, le pool bancaire a consenti à abandonner 50% de sa dette bancaire selon le protocole d'accord signé le 20 mai 2009.

Les dettes bancaires, ayant fait l'objet d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune avec les partenaires financiers, ont été portées en compte de résultat par le Groupe au 31 août 2009, pour un montant de 10 533 K€. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. Un test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.

Le remboursement des sommes non abandonnées fait l'objet d'un échéancier sur 7 ans à compter de mai 2010.

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2010	31.08.2009
A moins d'un an	4 718	3 045
De un à cinq ans	9 667	9 656
A plus de cinq ans	8 348	8 688
TOTAL	22 733	21 389

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.08.2010
Provision pour engagements retraite	235	50	23		262
Provision pour risques et charges	235	50	23		262

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2010	31.08.2009
Dettes fournisseurs	696	730
Personnel	469	536
Etat	1 012	1 067
TOTAL	2 177	2 333

Les autres passifs non courants sont uniquement constitués des dettes faisant l'objet du plan de sauvegarde.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

7.5 Autres passifs courants

	31.08.2010	31.08.2009
Provision SAV	475	574
Provision pour litiges	77	822
Provision plan social		360
Dettes fournisseurs	5 668	6 889
Dettes sur immobilisations	24	58
Avances et acomptes reçus sur commandes	256	287
Personnel	1 446	2 600
Etat	1 525	1 661
Autres dettes	429	519
Produits constatés d'avance	3 405	4 520
TOTAL	13 304	18 290

8. Notes sur le compte de résultat**8.1 Charges de personnel**

	31.08.2010	31.08.2009
Salaires	5 765	7 791
Charges sociales	2 346	3 123
Indemnités de fin de carrière	-17	-151
Subvention d'exploitation	-13	-25
TOTAL	8 080	10 738

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

8.2 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2010	31.08.2009
Immobilisations incorporelles	934	911
Immobilisations corporelles	3 823	4 009
TOTAL	4 757	4 920

8.3 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2010	31.08.2009
Dépréciation des créances	132	158
Provision garantie clients	294	334
Provision plan social		360
TOTAL	426	852

8.4 Autres produits d'exploitation

	31.08.2010	31.08.2009
Quote-part de subvention d'investissement reprise au résultat	141	70
Reprise provision sur risques et charges	393	544
Reprise dépréciation sur créances	43	500
Autres produits d'exploitation	1 078	1 411
TOTAL	1 655	2 526

La reprise de provision sur risques et charges correspond aux provisions garanties clients, devenues sans objet.

Les autres produits d'exploitation correspondent principalement à la reprise de provisions relative aux plans de licenciement pour 360 K€ et à l'indemnité perçue dans le cadre d'un litige pour 197 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Sur l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation concernent principalement les indemnités perçues par la société PONCIN YACHTS pour 920 K€ dans le cadre du litige avec une assurance.

8.5 Autres charges d'exploitation

	31.08.2010	31.08.2009
Indemnités de licenciement et CRP	377	517
Indemnités de résiliation contrat swap		351
Pénalités de retard de livraison		622
Autres charges d'exploitation	464	762
TOTAL	841	2 251

Sur l'exercice 2009/2010, les autres charges d'exploitation s'expliquent principalement par les indemnités versées dans le cadre du plan de licenciement et de la CRP pour 377 K€.

Sur l'exercice précédent, les autres charges d'exploitation s'expliquent principalement par :

- Des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 291 K€,
- Des pénalités sur travaux complémentaires et d'immobilisation d'un bateau pour 206 K€.

8.6 Autres produits opérationnels

	31.08.2010	31.08.2009
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	513	114
Abandon dettes bancaires (cf. § 7.2)		10 533
Résiliation crédits-bails mobiliers		1 592
Abandon dettes fournisseurs sauvegarde		815
TOTAL	513	13 054

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

8.7 Autres charges opérationnelles

	31.08.2010	31.08.2009
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	697	185
Dépréciation goodwill		
Reprise / dépréciation sur concession		
Autres charges opérationnelles		
TOTAL	697	185

8.8 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2010	31.08.2009
Revenus de valeurs mobilières	-5	
Frais rémunération compte courant	22	1
Frais financiers sur emprunts	183	175
Frais financiers sur découverts bancaires	25	26
Frais financiers sur location-financement	233	325
Autres frais financiers		73
TOTAL	458	600

8.9 Autres produits financiers

	31.08.2010	31.08.2009
Produits financiers divers	65	89
Gains de change	1	1
Revenus des créances commerciales	56	12
TOTAL	122	102

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

8.10 Autres charges financières

	31.08.2010	31.08.2009
Perte de change	3	5
Variation de la provision retraite résultant de la variation du taux d'actualisation	45	31
TOTAL	47	35

8.11 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2010	31.08.2009
Charge d'impôt exigible	-79	-114
Charge d'impôt différé		
TOTAL	-79	-114

La charge d'impôt exigible tient compte d'un crédit d'impôt recherche et d'un crédit d'impôt apprentissage pour un montant de 79 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2010	31.08.2009
Résultat comptable avant impôt	-3 010	6 520
Charge d'impôt théorique	-1 003	2 173
Impact déficits de l'exercice non activés	2 114	2 207
Impact de l'annulation des impôts différés constatés sur exercices antérieurs		
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	-879	-3 139
Impact des crédits d'impôts	-79	-114
Impact des décalages temporaires non retraités	-236	-1 243
Impact des charges définitivement non déductibles	4	2
Charge d'impôt effective	-79	-114

8.12 Résultat net par action

	31/08/2010	31/08/2009
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	-3 568	3 528
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	9 366 638	9 366 638
Résultat net par action (en euros)	-0,41	0,38

8.13 Activités abandonnées

Il s'agit de l'activité relative à la production des bateaux de la gamme Harmony que la direction a décidé d'arrêter début 2008, l'entité HARMONY poursuivant une activité plus réduite de sous-traitance pour le Groupe. Sur l'exercice précédent, l'intégralité du résultat de la société HARMONY YACHTS avait été retraitée sur une seule ligne du compte de résultat, étant donné l'impossibilité d'isoler l'activité sous-traitance.

Sur l'exercice 2009/2010, le résultat des activités abandonnées correspond à la vente du stock de bateaux de la gamme Harmony par la société PONCIN YACHTS, la reprise de provision pour risques comptabilisée au titre du litige sur les safrans, les coûts correspondants, et les indemnités perçues de l'assurance concernant ce litige, impact net positif de 487 K€.

GROUPE PONCIN YACHTS

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

Le tableau ci-après fournit la décomposition du résultat des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 août 2010 et le 31 août 2009.

	31/08/2010	31/08/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	346	6 200
Achats consommés	197	2 120
Charges de personnel		
Charges externes		
Impôts et taxes		
Dotations / Reprises amortissements		224
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		
Autres produits et charges opérationnels courants	-487	750
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	636	3 105
Autres produits et charges opérationnels		
RESULTAT OPERATIONNEL	636	3 105
Coût de l'endettement financier		
Autres produits et charges financiers		
RESULTAT FINANCIER	-	0
Charge d'impôt		
RESULTAT NET	636	3 105
Résultat de déconsolidation		
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	636	3 105

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

Le tableau ci-après fournit la décomposition des flux de trésorerie identifiés des activités abandonnées au 31 août 2010 et au 31 août 2009.

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31/08/2010	31/08/2009
<i>Résultat net des sociétés intégrées</i>	636	3 105
Charge / produit d'impôt		
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-948	974
Plus et moins values de cessions		
Quote-part de subvention virée au résultat		
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-312	4 079
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	394	2 120
- Stocks et en cours	394	2 120
- Clients		
- Autres créances		
- Fournisseurs		
- Autres dettes		
Impôt versé		
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	83	6 199
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾		
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations		
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital en numéraire		
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ⁽¹⁾		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	83	6 199
Trésorerie d'ouverture		
Trésorerie de clôture		
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		

⁽¹⁾ La valeur d'origine des crédits-bails souscrits s'élève à 362 K€ pour l'exercice précédent et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2009/2010, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2010	31.08.2009
Cadres	36	42
Agents de maîtrise	26	24
Employés et ouvriers	197	299
TOTAL	259	365

9.3 Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2009 et 2010, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 17 314 heures au 31 août 2010.

9.4 Engagements hors bilan***Sûretés réelles* 9 750 K€**

- dont 4 875 K€ d'emprunts garantis par le nantissement des titres HARMONY, KELT, PPR et CATANA
- dont 4 875 K€ d'autorisation de découvert garantis par le nantissement des titres CATANA

Engagements donnés au profit d'un crédit bailleur pour reprendre le contrat de crédit souscrit par un loueur, pour le financement de deux catamarans, en cas de rupture par ladite société pour quelque cause que ce soit.

Total des échéances restant dues au 31 août 2010 : 380 K€.

Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment industriel situé à « La Ville en Bois », Plateau Nautique Est, 17000 LA ROCHELLE, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement avec le nouveau locataire, la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail.

Engagement donné en janvier 2009 pour une durée de 70 mois au profit d'un organisme bancaire de racheter 5 navires pour 397 K€, en cas de défaillance de ladite société.

Engagement donné à la société SUD OUEST BAIL dans le cadre du contrat de crédit-bail signé le 11 mars 2005 concernant l'avance-preneur pour 500 K€.

Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 10 355 K€.

9.5 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société PONCIN YACHTS est contrôlée par la SARL FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

▪ Dettes financières	2 122 K€
▪ Charges financières	22 K€

Les SNC de défiscalisation constituent des parties liées, au sens où elles sont contrôlées par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec ces sociétés sont les suivantes :

▪ Débiteurs divers (gage espèces)	329 K€
▪ Créances clients	42 K€
▪ Chiffre d'affaires	2 164 K€

GROUPE PONCIN YACHTS

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

A ce titre, les nouvelles technologies développées dans l'usine de Marans doivent permettre de réduire le taux d'émanation de styrène très en-dessous de la norme européenne.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction et d'administration s'élève à 168 K€.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

GROUPE PONCIN YACHTS 9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2010*

	SOFIDEM		DUO SOLUTIONS	
	31.08.2010	31.08.2009	31.08.2010	31.08.2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	48	64	49	47
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	-	-	-	-
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	48	64	49	47

SA PONCIN YACHTS

**LA PENISSIERE
RN 137
17230 MARANS**

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2010

**SOFIDEM
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie d'Angers
Parc d'Activités Les Morandières
BP 2145
53021 LAVAL cedex 9**

**SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Poitiers
16, rue du Pré Médard
BP 25
86281 SAINT BENOIT Cedex**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SA PONCIN YACHTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

.../...

.../...

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 6.1 « Pertes de valeurs sur actifs immobilisés » de l'annexe décrit les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation à partir des UGT. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.
- Les dettes bancaires, ont fait l'objet en mai 2009 d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune avec les partenaires financiers. L'application du référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés a amené votre société à réaliser un test portant sur la mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune, tel que décrit dans la note 7.2 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application dudit référentiel. Ce test sera réalisé à chaque clôture jusqu'à l'échéance du plan.
- Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif au titre des pertes fiscales de l'exercice clos le 31/08/2010 ni au titre des pertes fiscales antérieures.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...

.../...


III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Laval et Saint Benoit, le 5 janvier 2011

Les commissaires aux comptes


SOFIDEM
Philippe NOURY


SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Franck FORTIN

« PONCIN YACHTS »

Société Anonyme au capital de 4 683 319 Euros
 Siège social : ZI la Penissière, RN 137 – 17230 MARANS
 390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B
 Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS
COMPTES SOCIAUX

I – Bilan au 31 août 2010 (en €)

	31/08/10			31/08/09
	Brut	Amort. Depr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	187 229	150 108	37 121	72 068
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et out. ind.				
Autres immobilisations corporelles	158 598	86 577	72 020	77 030
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon méth. mise/équival.				
Autres participations	66 872 360	54 584 608	12 287 752	12 107 752
Créances rattachées à des participations	16 798 413	9 630 016	7 168 397	9 963 161
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50		50	3 330
Total	84 016 652	64 451 309	19 565 343	22 223 344
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		
Marchandises	347 260	179 982	167 278	517 839
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 090 390	102 656	987 734	1 597 995
Autres créances	286 691		286 691	505 238
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				862 547
Actions propres				
Autres titres				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	207 901		207 901	184 682
Charges constatées d'avance	63 819		63 819	81 578
Total	2 265 734	552 310	1 713 424	3 749 881
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	86 282 387	65 003 619	21 278 767	25 973 226

Bilan au 31 août 2010 (suite) (en €)

	31/08/10	31/08/09
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 683 319	4 683 319
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve(s) :		
- légale		
- statutaires ou contractuelles		
- réglementées		
- autres		
Report à nouveau	- 5 628 069	- 4 912 538
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 2 763 308	- 715 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	- 3 708 059	- 944 750
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 920 676	21 330 389
Emprunts et dettes financières divers	3 244 694	3 920 088
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	453 809	1 203 406
Dettes fiscales et sociales	363 479	435 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 167	13 462
Produits constatés d'avance		15 327
Total	24 986 826	26 917 976
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 278 767	25 973 226

II – Compte de résultat au 31 août 2010 (en €)

	31/08/10			31/08/09
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes marchandises	504 243		504 243	9 089 227
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 070 539		1 070 539	689 493
Chiffres d'affaires net	1 574 782		1 574 782	9 778 720
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			555 668	4 191 218
Autres produits			6 125	7 904
Total produits d'exploitation			2 136 577	13 977 843
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats marchandises			40 311	3 336 152
Variation de stocks de marchandises			540 247	5 399 901
Achats matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			949 866	1 986 510
Impôt, taxes et versements assimilés			29 624	31 030
Salaires et traitements			358 262	262 857
Charges sociales			155 492	105 527
Dotations aux amortissements et provisions :				
- sur immobilisations : dotations aux amortissements			46 782	70 586
- sur immobilisations : dotations aux provisions				
- sur actif circulant : dotations aux provisions			60 667	43 010
- sur risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			202	8 057
Total charges d'exploitation			2 181 456	11 243 632
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 44 879	2 734 211
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			320 090	323 557
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			22 369	6 892
Reprises sur provisions et transfert de charges			324 000	6 963 488
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			666 460	7 293 937
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions			3 608 000	6 507 000
Intérêts et charges assimilés			166 808	5 426 403
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			3 774 808	11 933 403
RESULTAT FINANCIER			- 3 108 348	- 4 639 465
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 3 153 227	- 1 905 254

Compte de résultat au 31 août 2010 (suite) (en €)

	31/08/10	31/08/09
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 312 865
Produits exceptionnels sur opérations en capital	197 000	64 400
Reprises sur Provisions et transferts de charges		
Total produits exceptionnels	197 000	1 377 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	682	442 796
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 280	57 600
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles	3 963	500 396
RESULTAT EXCEPTIONNEL	193 036	876 869
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 196 882	- 312 854
TOTAL DES PRODUITS	3 000 037	22 649 047
TOTAL DES CHARGES	5 763 346	23 364 578
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	- 2 763 308	- 715 531

III – Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit les bénéfices de l'exercice écoulé :

Bénéfices.....	€
- à l'amortissement des pertes antérieures	€
- à la réserve légale.....	€
- à la réserve facultative	€

IV – Annexe aux Comptes sociaux

1. Faits caractéristiques

La société a honoré la première échéance de son plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué des prestations facturées aux filiales du groupe, contrairement à l'exercice précédent marqué par les ventes du stock de bateaux de la gamme HARMONY.

Le litige JANEIRO s'est terminé sur l'exercice, entraînant la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 197 K€.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, continuité d'exploitation, indépendance des exercices comptables, et permanence des méthodes comptables.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), y compris frais d'acquisition, ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

- Brevets et logiciels	3 et 5 ans
- Agencements, aménagements, installations	5 et 15 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 4 ans
- Mobilier de bureau	5 à 10 ans

2.2 Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2010, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et créances ont été ajustées (cf. tableau 3.6).

2.3 Stocks

Les bateaux neufs et occasion sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Le bateau fabriqué P38 est valorisé au coût de fabrication.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte du risque de non recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations

Nature	Au début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes immobilisations incorporelles	187 229			187 229
Immobilisations incorporelles	187 229			187 229
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	151 772	6 825		158 598
Immobilisations corporelles	151 772	6 825		158 598
Participations évalués par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	83 001 538 3 330	(1) 669 236	3 280	83 670 774 50
Immobilisations financières	83 004 869	669 236	3 280	83 670 824
ACTIF IMMOBILISE	83 343 872	676 061	3 280	84 016 652

(1) Augmentation des créances rattachées à des participations pour 669 K€

3.2 État des amortissements sur actif immobilisé

Nature	Au début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes immobilisations incorporelles	115 161	34 946		150 108
Immobilisations incorporelles	115 161	34 946		150 108
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	74 742	11 835		86 577
Immobilisations corporelles	74 742	11 835		86 577
TOTAL	189 903	46 781		236 685

3.3 Immobilisations financées par crédit-bail

Immobilisations	Terrains	Constructions	Installation, matériel et outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine		467 445			467 445
Amortissements :					
- Antérieurs		93 488			93 488
- Exercice		31 163			31 163
		124 651			124 651
Valeur nette		342 794			342 794
Redevances payées :					
- Antérieurs		346 963			346 963
- Exercice		77 261			77 261
		424 224			424 224
Redevances à payer :					
- A 1 an au plus		77 261			77 261
- Entre 1 et 5 ans		25 759			25 759
- A plus de 5 ans					
		103 020			103 020
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus					
- Entre 1 et 5 ans		4 674			4 674
- A plus de 5 ans					
		4 674			4 674
Montant pris en charge dans l'exercice		88 961			88 961

3.4 État des échéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à : 18 239 364 €

Et se ventilent de la manière suivante :

- A moins d'un an	18 239 314 €
- A plus d'un an	50 €

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 986 826 € et le classement par échéances s'établit comme suit :

Dettes	Total	A moins 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des Ets de crédit	20 920 676	1 027 146	6 108 583	(1) 13 784 947
Autres dettes	4 066 150	3 904 430	32 679	129 041
Total	24 986 826	4 931 576	6 141 262	13 913 988

(1) dont 10 533 K€ d'abandon de créance bancaire avec clause de retour à meilleure fortune, qui ne sera définitivement acquis, et donc comptabilisé qu'après versement de la dernière échéance de remboursement de la dette bancaire en mai 2016, et après application des effets éventuels de la clause de retour à meilleure fortune.

3.5 Produits à recevoir, charges à payer et produits ou charges constatés d'avance

Les montants inscrits dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations		320 090
Autres immobilisations financières		
Autres créances		
Créances clients et comptes rattachés		894 208
Disponibilités		
Total		1 214 298
Charges à payer		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 031 530
Emprunts et dettes financières divers		76 521
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		90 880
Dettes sur immobilisations		
Dettes fiscales et sociales		95 173
Autres dettes		
Total		5 294 105
	Charges	Produits
Charges et produits constatés d'avance		
Eléments d'exploitation	63 819	
Eléments financiers		
Total		63 819

3.6 État des provisions et dépréciations

Provisions et dépréciations	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises		Total
			Utilisé	Non utilisé	
Provisions réglementées					
<i>Dont amortissements dérogatoires</i>					
Provisions pour risques et charges					
<i>Dont litiges</i>					
<i>" impôts</i>					
Dépréciations des actifs	61 646 953	3 668 667	548 686		64 766 934
<i>Dont immobilisations</i>	60 930 624	(1) 3 608 000	(1) 324 000		64 214 624
<i>" stocks</i>	639 340	35 000	224 686		449 654
<i>" créances clients</i>	76 989	25 667			102 656
Total	61 646 953	3 668 667	548 686		64 766 934

A caractère d'exploitation : 60 667 € 224 686 €
Financier : 3 608 000 € 324 001 €

(1) dépréciation des titres : - CATANA : 266 K€
- PPR : 86 K€

(1) dépréciation des créances : - HARMONY : 1 813 K€
- PYP: 58 K€
- KELT : 1 709 K€
3 608 K€ 324 K€

3.7 Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 9 366 638 actions pour un montant de 4 683 319 €.

La valeur nominale de chacune des 9 366 638 actions est de 0.50 euros.

Les 9 366 638 actions se décomposent en :

- 4 300 315 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple
- 5 066 323 actions nominatives dont 201 033 assorties d'un droit de vote simple et 4 865 290 sont assorties d'un droit de vote double.

4. Informations complémentaires sur le compte de résultat

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est indiqué dans l'annexe des comptes consolidés.

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Total	6	

4.3 Rémunérations allouées aux dirigeants

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 168 K€.

4.4 Transfert de charges

- Charges externes	317 614 €
<i>Dont refacturation de frais directs aux filiales</i>	246 853 €
<i>Refacturation d'assurance aux filiales</i>	70 761 €

4.5 Résultat financier

	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des dettes et créances groupe	76 522	320 091
Intérêts des emprunts	90 287	
Autres produits financiers		22 370
Dépréciation et reprises des créances des filiales	3 244 000	58 000
Dépréciation des titres des filiales	97 000	266 000
Total	3 507 809	666 461

4.6 Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Éléments d'actif cédés	3 281	
Autres charges exceptionnelles	419	
Pénalités et amendes	263	
Litige affaire Janeiro		197 000
Total	3 963	197 000

4.7 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe article 223A à 223U du CGI. L'option est à effet du 1er septembre 2005.

- Impôt comptabilisé	196 882 €
- Impôt en l'absence d'intégration fiscale	€

L'impôt comptabilisé correspond au produit d'intégration fiscale des filiales pour 196 882 €.

5. Autres informations

5.1 Engagements financiers

5.1.1 Engagements donnés

	TOTAL	Au profit			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements, gage) Créances à l'exportation En-cours affacturage, bordereaux Dailly Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune	3 612 484				3 612 484

Autres engagements :

- Le compte courant de CHANTIER CATANA est bloqué pendant 5 ans à compter de 2005 à hauteur de 2 000 K€.
- Dans le cadre de la cession du droit au bail du bâtiment situé sur le plateau nautique de la Rochelle, la société a pris l'engagement de rester garant conjointement et solidairement, avec le nouveau locataire la société GRASSI BATEAUX, du paiement des loyers jusqu'au 5 novembre 2012, fin du bail, soit un engagement de 167 K€ au 31 août 2010 selon le dernier loyer connu.
- Engagement de blocage des comptes courants PONCIN YACHTS dans HARMONY YACHTS pour un montant de 3 500 K€ jusqu'au complet remboursement des contrats de crédit-bail immobilier.

5.1.2 Engagements réciproques

	Montant
Crédit-bail	107 693
Intérêts des emprunts	306 778

5.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

- Dettes Bancaires Sauvegarde : 19 500 K€

Garantie : gage et nantissement des titres HARMONY YACHTS, KELT, PPR et CATANA.

5.1.4 Engagements en matière de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière ne sont pas significatifs.

5.1.5 Engagements en matière de Droit Individuel à la Formation

Le nombre d'heures disponibles au titre du Droit Individuel à la Formation pour l'ensemble des salariés présents au 31/08/2010 est de 388 heures.

5.2 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Nom	PONCIN YACHTS
Adresse	BP 27 ZI LA PENISSIERE 17230 MARANS

Tableau de financement (en €)

	31/08/2010 12 mois
I RESSOURCES STABLES BRUTES	
Résultat net comptable	-2 763 309
+ Charges calculées	3 715 449
- Reprises / charges calculées	548 686
- +/- Values sur cession d'actif	-3 281
- Subventions d'investissement virés au résultat	
= Capacité d'autofinancement	406 735
- Prélèvements	
Autofinancement disponible	406 735
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	
Augmentation de capital ou apports de l'exploitant	
Augmentation des autres capitaux propres	
Augmentation des dettes financières	
Augmentation financement par crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
TOTAL DES RESSOURCES STABLES	406 735
II EMPLOIS DURABLES	
Distribution mises en paiement	
Acquisitions d'immobilisations	
. Incorporelles	
. Corporelles	6 825
. Financières	672 703
. par crédit-bail	
Charges à répartir / plusieurs exercices	
Réduction des capitaux propres	518 644
Remboursement des dettes financières	250 000
Remboursement financement crédit-bail	
Variation écarts conversion actif-passif	
TOTAL DES EMPLOIS DURABLES	1 448 173
Variation du fonds de roulement net global	-1 041 438

Tableau de financement (suite) (en €)

	Début 31/08/2009	Fin 31/08/2010	Variation	
EXPLOITATION				
Actif d'exploitation	3 085 627	1 860 951		-1 224 676
. Stocks et en-cours	1 157 179	616 932		-540 247
. Avances et acomptes sur commandes				
. Clients et effets escomptés	1 674 985	1 090 390		-584 595
. Autres créances	171 885	89 810		-82 075
. Charges constatées d'avance	81 578	63 819		-17 759
Dettes d'exploitation	1 667 499	817 289	850 210	
. Avances et acomptes sur commandes				
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.	1 203 407	453 809	749 597	
. Dettes fiscales et sociales	435 304	363 480	71 824	
. Autres dettes	13 462		13 462	
. Produits constatés d'avance	15 327		15 327	
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 418 128	1 043 662		-374 466
HORS EXPLOITATION				
. Actifs divers hors exploitation	330 625	394 711	64 086	
. Dettes divers hors exploitation	5 082 988	5 112 219		-29 230
Total	-4 752 363	-4 717 508	64 086	-29 230
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT GLOBAL	-3 334 235	-3 673 846		-339 610
TRESORERIE				
. Disponibilités	1 047 230	207 901		-839 328
. Ouvertures de crédits bancaires	6 043 313	5 905 813	137 500	
- Crédit escompté				
-				
-				
Trésorerie	-4 996 084	-5 697 912	137 500	-839 328
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				-1 041 438
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	-8 330 319	-9 371 757		-1 041 439

SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
16, rue du Pré Médard
B.P. 25
86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
B.P. 2145
53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €
Siège Social : Lieu dit La Pénissière
RN 137
17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072
Code APE : 714B
RCS LA ROCHELLE : 390 406 320

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2010



Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2010, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la société SA PONCIN YACHTS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.....

.../...

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes 1 et 3 de la note 1 « faits caractéristiques » de l'annexe, qui précise que :

- ✓ La société a honoré la première échéance de son plan de sauvegarde à l'égard du pool bancaire pour 500 K€.
- ✓ Le litige JANEIRO s'est terminé sur l'exercice, entraînant la comptabilisation d'un produit exceptionnel de 197 K€.

.../...

.../...

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ L'actif de votre société est constitué de 66,9 millions d'euros de titres de participation, dépréciés à hauteur de 54,6 millions d'euros et de 16,8 millions d'euros de créances rattachées dépréciées à hauteur de 9,6 millions d'euros. La note 2.2 de l'annexe décrit les modalités et les éléments pris en considération pour la dépréciation des titres et des créances rattachées.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

↳ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

.../...

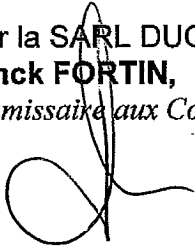
.../...

↳ Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

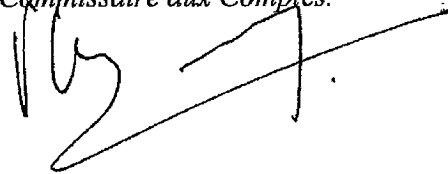
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Poitiers et Laval, le 5 janvier 2011

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Franck FORTIN,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.



SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

16, rue du Pré Médard

B.P. 25

86281 SAINT BENOIT CEDEX

SOFIDEM

Rue J.B. Lamarck

B.P. 2145

53021 LAVAL CEDEX 9

SA PONCIN YACHTS

Société Anonyme au capital de 4 683 319 €

Siège Social : Lieu dit La Pénissière

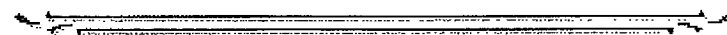
RN 137

17230 MARANS

N° SIRET : 390 406 320 00072

Code APE : 714B

RCS LA ROCHELLE : 390 406 320



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2010**



Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

.../...

.../...

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1.1 Convention avec la société Harmony Yachts, filiale de votre société :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée à la société Sud Ouest Bail, à hauteur de 600 000 €, en garantie des engagements de la société Harmony Yachts dans le cadre du contrat de crédit bail immobilier souscrit par cette dernière auprès de la société Sud Ouest Bail.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 3 000 €.

.../...

.../...

1.2 Convention avec la société Poncin Yachts and Partners, filiale de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la banque CIC Lyonnaise de Banque en garantie de l'emprunt souscrit par la société Poncin Yachts and Partners, à hauteur de 385 000 €.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 995€.

1.3 Convention avec la société Financière Poncin :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération des avances financières effectuées par la société Financière Poncin à votre société

Modalités :

Rémunération fixée au taux interbancaire plus un point, limitée au taux fiscalement déductible par un avenant aux conventions de trésorerie en date du 31 août 2006.

Montant des intérêts comptabilisés en charges au titre de l'exercice : 21 509 €.

1.4 Convention avec la société KELT, filiale de votre société :

Administrateur concerné : Monsieur Olivier PONCIN

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la société Sogebail, à hauteur de 1 097 731 € TTC, pour garantir les engagements de la société Kelt dans le cadre du contrat de crédit bail immobilier souscrit par cette dernière auprès de la société Sogebail.

.../...

.../...

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 5 488 €.

1.5 Conventions avec les sociétés Chantier Catana, Harmony Yachts, Port Pin Rolland, Poncin Yachts and Partners et Kelt, filiales de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Rémunération des avances financières accordées par votre société aux sociétés du groupe selon les conventions de trésorerie en date du 31 août 2005, et du 17 juillet 2006 en ce qui concerne les sociétés Kelt et Poncin Yachts and Partners.

Modalités :

Rémunération fixée au taux interbancaire plus un point, limitée au taux fiscalement déductible par un avenant aux conventions de trésorerie en date du 31 août 2006.

Montant des produits financiers comptabilisés au titre de l'exercice :

Chantier Catana	92 130 €
Harmony Yachts	65 482 €
Poncin Yachts and Partners	25 881 €
Kelt	136 597 €

Montant des charges financières comptabilisées au titre de l'exercice :

Port Pin Rolland	54 275 €
------------------	----------

1.6 Conventions avec les sociétés du groupe, Chantier Catana, Harmony Yachts, Port Pin Rolland, Nautic 2000, Poncin Yachts and Partners et Kelt, Financière Poncin :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Facturation de prestations de services par votre société aux sociétés du Groupe.

.../...

.../...

Modalités :

Rémunération fixée en fin d'exercice social sur la base des prestations effectuées par votre société aux sociétés du groupe dans les domaines administratifs, comptable, financier, management, contrôle de gestion, gestion sociale, gestion des achats, direction industrielle, selon les contrats de prestations de services signés entre votre société et les sociétés du groupe en date du 2 mai 2005, et entre votre société et la société Kelt en date du 3 mars 2006.

Montant des prestations comptabilisées en produits au titre de l'exercice :

Chantier Catana	400 023 €
Harmony Yachts	431 734 €
Port Pin Rolland	167 531 €
Nautic 2000	14 356 €
Poncine Yachts and Partners	19 150 €
Kelt	18 683 €

1.7 Convention avec la société Port Pin Rolland, filiale de votre société :

Administrateurs concernés : Messieurs Olivier PONCIN et Christian CASTANIE

Nature et objet :

Rémunération de la caution donnée par votre société au profit de la Banque Crédit Mutuel de la Seyne en garantie de l'emprunt souscrit par la société Port Pin Rolland à hauteur de 1 700 000 €.

Modalités :

Rémunération au taux de 0,5 % l'an.

Montant de la rémunération comptabilisée en produits au titre de l'exercice : 8 579 €.

Fait à Poitiers et Laval, le 5 janvier 2011

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Franck FORTIN,
Commissaire aux Comptes.



Pour SOFIDEM,
Philippe NOURY,
Commissaire aux Comptes.



ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009 / 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

OLIVIER PONCIN
Président Directeur Général